



Contrat Atouts-Tarn

2018 - 2020

entre le Conseil départemental du Tarn
et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Envoyé en préfecture le 11/10/2018

Reçu en préfecture le 11/10/2018

Affiché le 12/10/2018



ID : 081-248100737-20181009-DEL2018_150-DE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE

Le Conseil départemental intervient auprès des collectivités du Tarn pour soutenir des projets d'investissement structurants relevant du Fonds de Développement Territorial. Les assemblées départementales réunies le 23 mars 2012 et le 23 avril 2015 ont reconduit respectivement les Contrats Atouts Tarn pour les périodes 2012-2014 puis 2015-2017.

L'assemblée départementale, réunie le 9 février 2018, a souhaité initier les contrats Atouts Tarn élargis pour la période 2018-2020 en les étendant à l'ensemble des domaines d'intervention du Conseil départemental. Ce nouveau Contrat Atouts Tarn articule ainsi à la fois les solidarités territoriales (éducation, culture, démographie médicale, numérique, route...) et les solidarités humaines (enfance, famille, insertion, autonomie...) afin de renforcer le dialogue et les actions avec les territoires et faire émerger les projets dans une logique transversale.

Le Conseil départemental présente ses politiques départementales sur des sujets stratégiques pour le Tarn. Il rend également compte de sa présence et de son engagement sur les territoires des intercommunalités et des communes. Acteur de proximité, il propose un dialogue avec les EPCI et les communes pour identifier conjointement les dynamiques territoriales et les axes de développement sur la période 2018-2020.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, par délibération en date du 9 octobre 2018, sollicite le Conseil départemental du Tarn pour élaborer et consolider un projet de territoire.

ARTICLE 2 - LES POLITIQUES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN

Le Conseil départemental intervient pour garantir les solidarités humaines et développer les solidarités territoriales :

Solidarités Humaines :	<i>budget annuel*</i>
Enfance et Famille	42,3 M€
Vie Sociale et Insertion	62,9 M€
Autonomie	139,7 M€
Solidarités Territoriales :	
Routes	45 M€
Eau et Environnement	16,1 M€
Numérique	4,1 M€
Développement et attractivité territoriale (Aides aux communes et EPCI, Agriculture, Tourisme...)	8,8 M€
Education	26,8 M€
Sports et Culture	11,4 M€
SDIS : incendie et secours	13,4 M€
Laboratoires d'analyses et œnologique	4,4 M€
Démographie médicale	Favoriser l'installation des professionnels de santé dans le Tarn
Ingénierie	Proposer une offre d'ingénierie d'assistance technique aux petites et moyennes collectivités

**budget annuel 2017 non exhaustif*

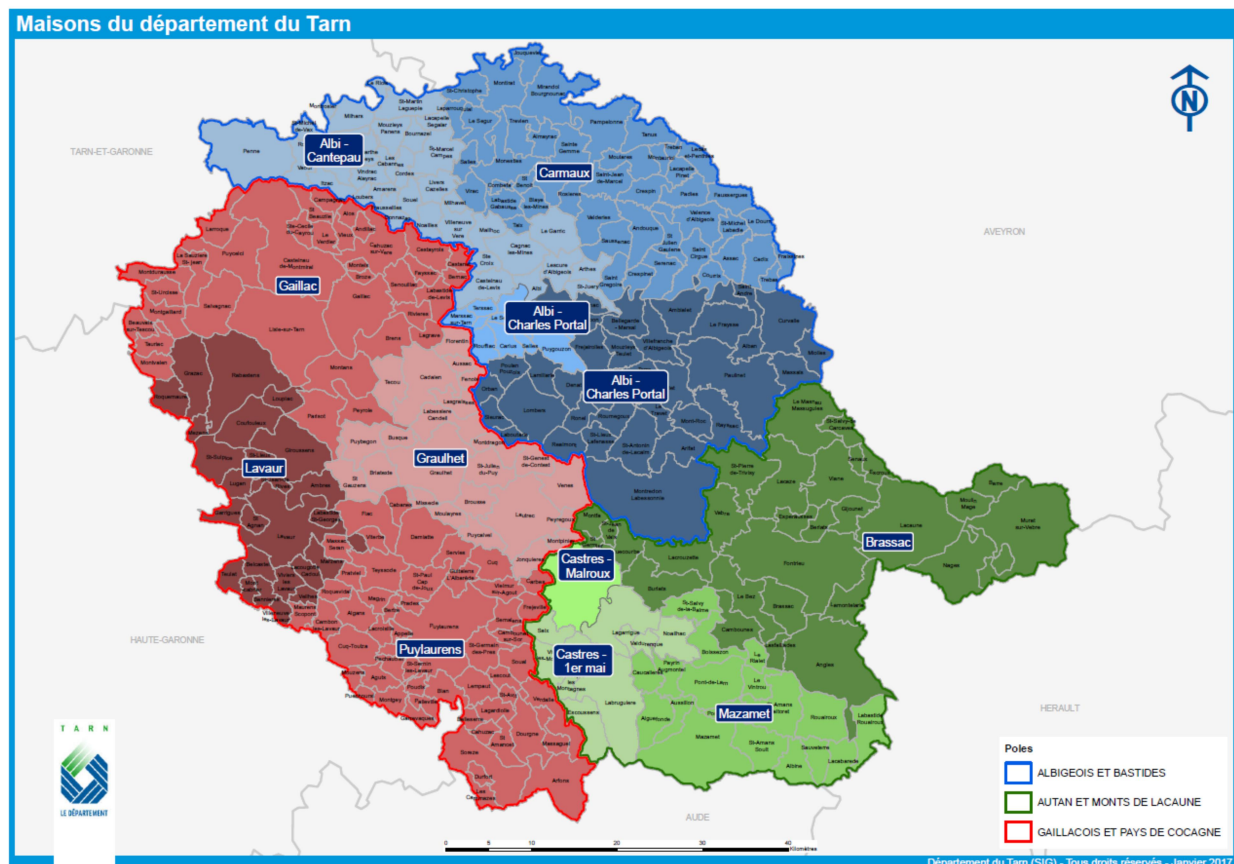
Le Département c'est aussi une présence au service de nos concitoyens sur les territoires avec :

Les Pôles d'action sociale et médicosociale et les Maisons du Département

Ce sont des lieux d'accueil du public du Conseil départemental implantés sur les territoires et qui mobilisent les professionnel(le)s sur le champ de la petite enfance, de l'enfance et de la famille, de la vie sociale et de l'insertion, des personnes majeures vulnérables, des personnes âgées, et des personnes handicapées.

Sur le territoire de l'agglomération Albigeoise est présent le Pôle d'action sociale et médicosociale de l'Albigeois et des Bastides, notamment avec l'implantation des Maisons du Département d'Albi-Charles Portal et la Maison du Département de Cantepau, cette dernière étant mutualisée avec la Maison de Services au Public (MSAP) co-gérée avec la Ville d'Albi.

Carte des Maisons du Département :



Les équipes de proximité mobilisées se composent de professionnel(le)s de l'action sociale, médico-sociale et de l'insertion professionnelle :

- Les chargé(e)s d'insertion professionnelle,
- Les médecins de la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- Les médecins des équipes médico – sociales pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie,
- Les évaluateurs des équipes médico – sociales pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie,
- Les agents d'accueil du numéro vert information personnes âgées,
- Les coordinateurs du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination),
- Les médecins de la protection maternelle infantile,
- Les puéricultrices,
- Les assistantes maternelles,

- Les sages-femmes,
- Les éducatrices/teurs spécialisés,
- Les conseiller(e)s en économie sociale et familiale,
- Les psychologues,
- Les assistant(e)s social(e)s,
- Les auxiliaires de vie sociale,
- Les technicien(ne)s d'intervention sociale et familiale,
- Les éducateurs de jeunes enfants,
- Les cadres et agents administratifs du champ des solidarités humaines.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

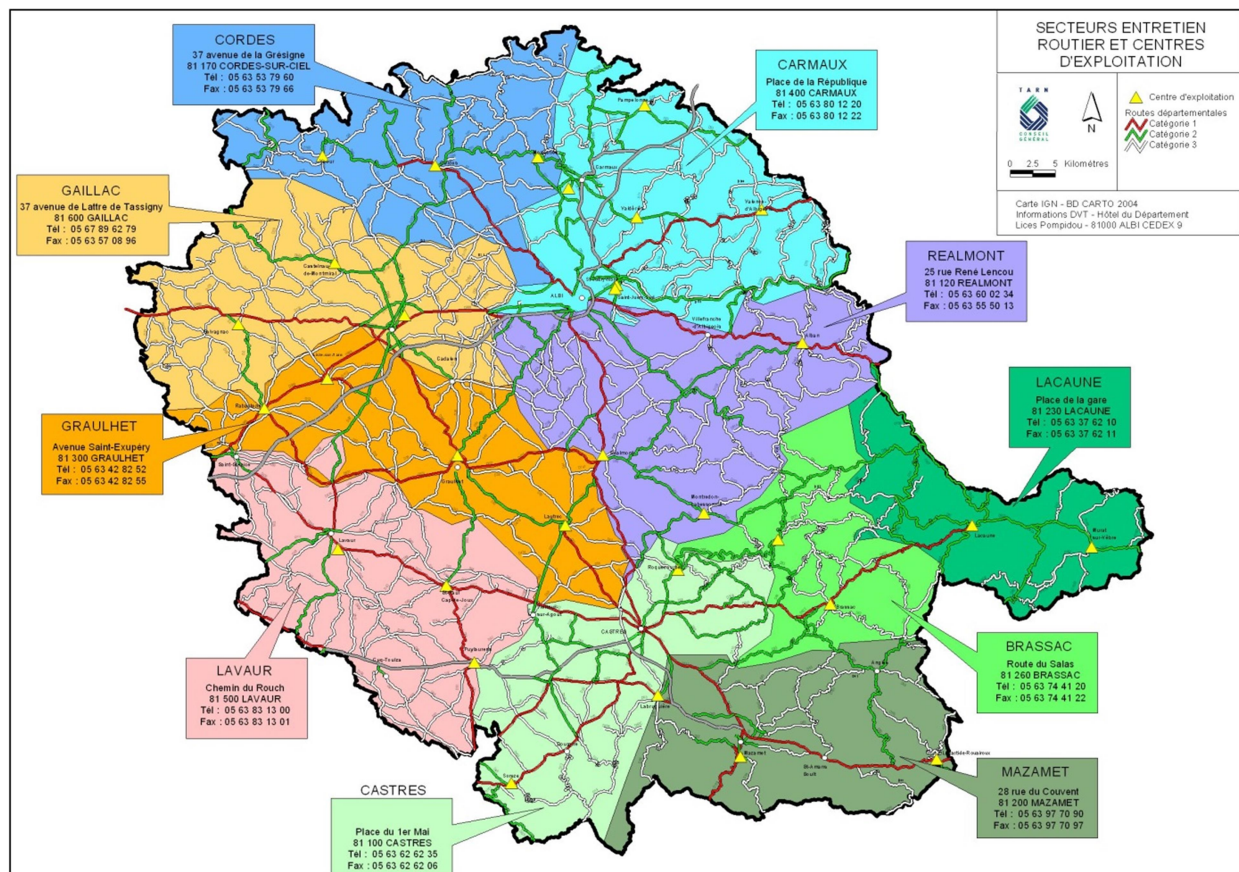
La MDPH est un lieu unique de service public visant à accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes handicapées. Mise en place et animée par le Département, la MDPH associe le Département, les services de l'État, les organismes de protection sociale (Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie), des représentants des associations représentatives des personnes en situation de handicap.

Ce lieu d'accueil est ouvert aux personnes en situation de handicap (quelles que soient l'origine et la nature du handicap, l'âge et le lieu de résidence), à leur famille, aux professionnels, aux associations, etc. La personne handicapée est au cœur de ce dispositif de service public, via une prise en compte de son projet de vie et une évaluation fine de ses besoins par une équipe pluridisciplinaire, afin de reconnaître ses droits par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). La MDPH est localisée à Albi, avenue Albert Thomas.

Les Pôles Routiers

Le Conseil départemental du Tarn est présent en proximité pour l'entretien et l'exploitation des routes départementales ainsi que pour la surveillance des travaux, la viabilité hivernale ou encore les interventions d'urgences dues aux intempéries ou aux accidents de la circulation, à travers 3 pôles d'aménagement routier, 10 secteurs d'entretien et 30 centres d'exploitation répartis sur l'ensemble du territoire.

Le territoire de l'agglomération Albigeoise, est situé majoritairement sur le pôle d'aménagement routier Nord-Est, il est irrigué à la fois par le secteur routier de Carmaux, le secteur routier de Réalmont et le secteur routier de Cordes-sur-Ciel. Un des centres d'exploitation du Conseil départemental est localisé à Saint-Juéry.

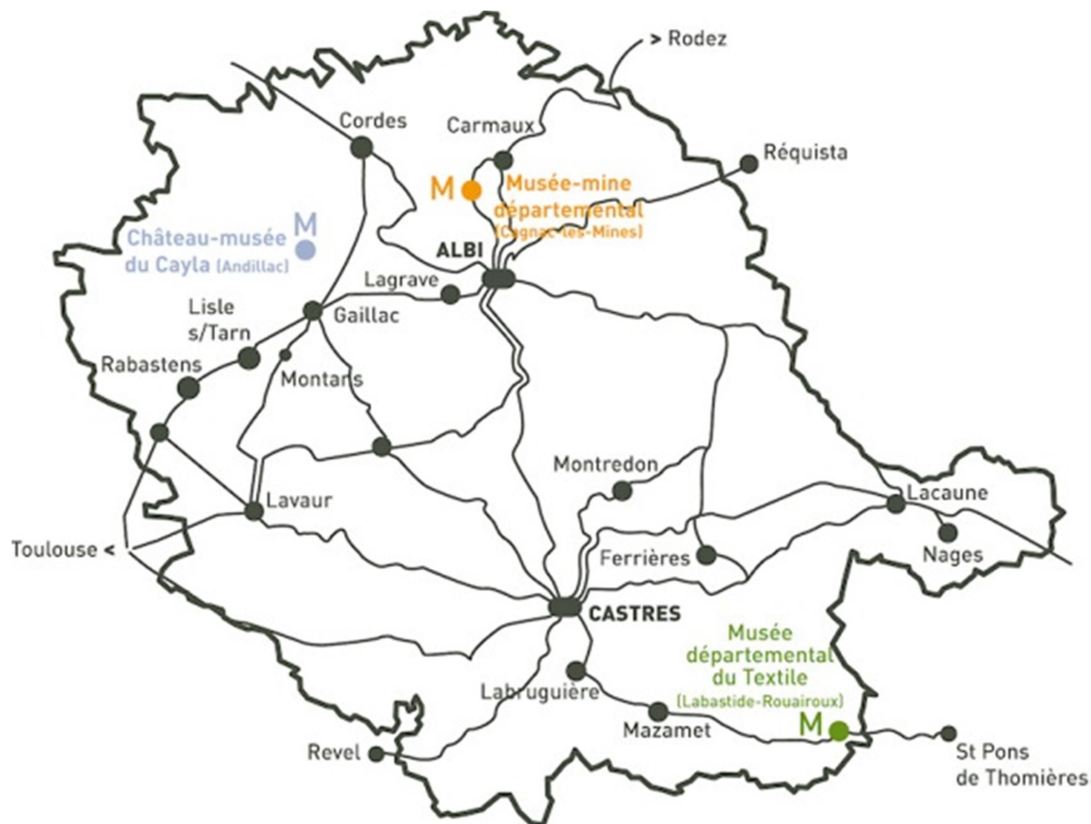
Carte des pôles, secteurs et centres d'exploitation routiers :Les bases de loisirs départementales

Le Conseil départemental, engagé dans un agenda 21 départemental, s'attache à développer la pratique sportive, la sensibilisation à l'environnement et l'accès aux loisirs pour le plus grand nombre, et les plus jeunes en particulier.

Il dispose notamment de trois bases départementales ; Les Bases de Razisse (commune de Mont-Roc, en bordure du lac de Razisse) et Sérénac sont équipées de centres d'accueil avec hébergement. La Base de Sivals, ouvre sa Maison forestière, sa zone récréative et ses sentiers, pour de l'accueil à la journée. Elles proposent des activités de pleine nature (sportives, environnementales, scientifiques et artistiques), à l'attention des scolaires, (de la maternelle au lycée), des groupes sportifs, culturels et de jeunesse.

- Le Musée départemental du Textile, dans une ancienne manufacture du 19^{ème} siècle à Labastide-Rouairoux, rend compte de la richesse d'un savoir-faire et d'un patrimoine industriel du Tarn.

Carte des Musées départementaux :



Les Archives départementales :

Créées sous la Révolution en 1796, les Archives départementales conservent des documents depuis le Moyen Age (962) jusqu'à nos jours. Elles sont depuis la décentralisation, un service du Conseil départemental ayant une double vocation, administrative et culturelle. Elles assurent des missions de contrôle scientifique et technique sur les archives publiques, de collecte et de tri, de classement, de conservation, de communication aux administrations et au public, de mise en valeur culturelle des fonds documentaires qu'elles conservent. Les Archives départementales ont également vocation à accueillir des fonds d'origine privée à la suite de dons, dépôts, legs et acquisitions. Les Archives départementales du Tarn sont physiquement localisées Avenue de la Verrerie, à Albi.

La Bibliothèque départementale :

Il s'agit du service de lecture publique du Département du Tarn qui œuvre en faveur d'un maillage équilibré de bibliothèques et de la promotion de la lecture publique sur l'ensemble du territoire. La Bibliothèque départementale aide les collectivités territoriales (communes ou intercommunalités) à créer, développer et animer des bibliothèques ouvertes à tous : information, conseil, expertise, prêt documentaire de collections imprimées, sonores, vidéos et prêt de supports d'animation. Elle assure aussi la formation des salariés et bénévoles des bibliothèques, l'organisation de rencontres professionnelles et l'accompagnement en matière de gestion des bibliothèques et médiathèques. Le développement de l'action culturelle est soutenu par l'organisation d'un festival de contes et l'accompagnement de projets portés par les bibliothèques du réseau départemental. Enfin, le numérique fait l'objet d'une intervention spécifique avec une expérimentation autour

de la mise à disposition de ressources numériques. La Bibliothèque départementale du Tarn est physiquement localisée au 1 rue Francisco Goya à Albi.

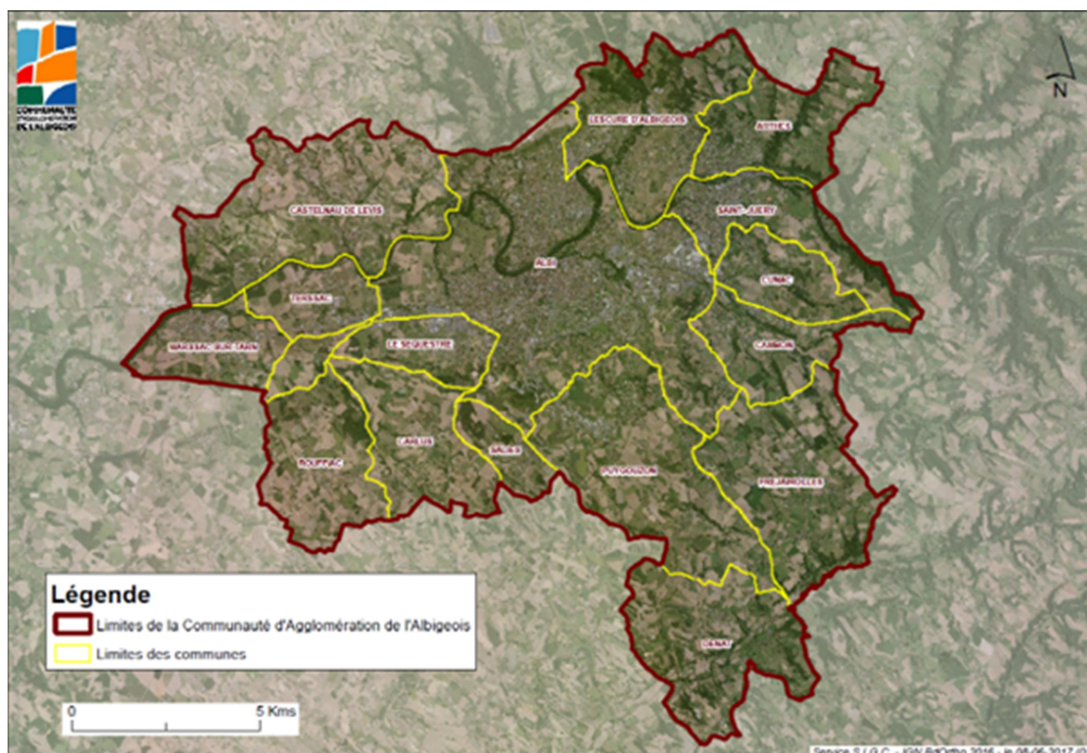
ARTICLE 3 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET AXES DE DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE

3.1 LE TERRITOIRE ALBIGEOIS : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a été créée début 2003 par transformation de deux communautés de communes. Suite à la création d'une commune nouvelle entre Puygouzon et Labastide-Dénat, elle se compose aujourd'hui de 16 communes : Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau de Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairrolles, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès et Terssac.

Elle forme un ensemble homogène de 82 050 habitants (84 990 habitants en population totale 2015), ce qui correspond à un taux de croissance démographique annuel moyen de +0.5% entre 2010 et 2015. Sur la période 2010-2015, l'accroissement de population a bénéficié à toutes les communes de l'albigeois. Cette dynamique démographique n'est pas portée par le solde naturel mas par un solde migratoire positif, reflet d'une attractivité importante du territoire. .

La superficie de l'agglomération est de 209,4 km². La densité de la population est d'environ 400 habitants/km², ce qui est relativement élevé au regard des agglomérations comparables.



Fiche d'identité du territoire Albigeois

- 1 agglomération, 16 communes
- 82 050 habitants en 2015, dont 61% à Albi
- 209.4km², pour une densité de population d'environ 400 habitants/km²
- Taux de croissance démographique annuel moyen : +0.5% entre 2010 et 2015

Préfecture du Tarn, 1^{er} pôle d'attractivité du département, le Grand Albigeois connaît une évolution de sa position dans la hiérarchie des aires urbaines régionales depuis la création de la grande Région Occitanie. Le projet de territoire « Grand Albigeois CAP 2030 » exprime ainsi cette réflexion : « Si le Grand Albigeois était le pôle d'équilibre du nord de la région Midi-Pyrénées et la 2^{ème} agglomération, après celle de Toulouse, il doit maintenant prendre en compte la mutation de son environnement, géographique, administratif, juridique, pour poursuivre son développement dans le respect des orientations posées à son origine ». La création de la grande région Occitanie a fait passer le Grand Albigeois de la 2^{nde} à la 13^{ème} place des agglomérations régionales (hors métropole) en fonction du nombre d'habitants, évolution administrative qui n'a pas modifiée les fondamentaux du territoire : le Grand Albigeois conserve un rôle moteur au sein de son environnement, et est plus que jamais une place attractive et un bassin de vie dynamique au sein du département du Tarn et du nord-est toulousain en général. L'agglomération du Grand Albigeois demeure ainsi la première agglomération du département du Tarn en termes de nombre d'habitants et de dynamisme économique.

La position géographique centrale de l'Albigeois au sein de la grande région Occitanie et au Nord du département du Tarn est également une source d'opportunités pour développer de nouvelles synergies avec les aires urbaines à l'est, tout en maintenant les liens créés avec l'ouest de la grande région et les autres collectivités du Tarn.

Depuis 1975, la **croissance démographique** est continue (+13%) et exclusivement due à un **solde migratoire positif depuis 1990**. Cette croissance démographique de l'Albigeois s'est ralentie ces dernières années pour atteindre +0.6%/an entre 1990 et 2007 et +0.4%/an entre 2007 et 2012. Le poids d'Albi dans la démographie du Grand Albigeois a progressivement décru (de 71% en 1975 à 61% en 2014) avec une expansion des zones péri-urbaines de l'agglomération plus importante que celle de la ville centre.

Cette évolution démographique est marquée par un **relatif vieillissement** de la population (30% des habitants du Grand Albigeois ont plus de 65 ans en 2014, contre 25% en 1999), à l'image de l'évolution démographique du territoire français, contrebalancé en partie par la présence d'une population étudiante importante (la tranche d'âge 20-25 ans est sur-représentée par rapport à la moyenne régionale). Le Grand Albigeois bénéficie en effet d'une **population étudiante en constante progression** (+30% soit + 2 000 étudiants en 10 ans) : avec plus de 6000 étudiants, l'Albigeois - 5^{ème} pôle ESRI de la région Occitanie, se positionne comme un site de proximité intermédiaire en développement constant, un pôle d'équilibre concourant à l'aménagement équilibré du territoire régional. Le nombre d'étudiants par nombre d'habitants est ainsi de 7% pour le Grand Albigeois et 10% pour la Ville d'Albi. Le nombre relativement important d'étudiants et le vieillissement de la population font apparaître un creux démographique sur les tranches d'âge 25-40 ans : il existe donc un enjeu fort de maintenir les étudiants et d'attirer de jeunes actifs sur le territoire albigeois, tel qu'identifié dans le projet de territoire "Grand Albigeois CAP 2030".

Le **tissu économique** albigeois est composé essentiellement de PME, seules 1.4% des entreprises comptant plus de 50 salariés (source INSEE-CLAP – 2014). L'entreprise privée la plus importante (VOA) comptait moins de 330 salariés fin 2015. L'Albigeois se caractérise également par la prédominance des centres de décisions locaux : 82 % des établissements albigeois sont ainsi dits « principaux ».

L'Albigeois est un territoire assez marqué par le poids des services puisque, fin 2017, 44 % des salariés travaillaient dans les services, 28 % dans le commerce et 28 % dans l'industrie. Les effectifs de l'industrie ont toutefois progressé de 3 % en 3 ans, chiffre qui ne prend par ailleurs pas en compte les créations d'emplois dans le secteur des « services à l'industrie ». Parmi les emplois du secteur tertiaire un nombre important sont liés aux secteurs de la santé et de l'action sociale : ces secteurs représentaient 14% des emplois totaux de l'albigeois en 2014, soit une augmentation de +10% entre 2009 et 2014.

Les activités présentielle représentent près de 75% des emplois de l'albigeois (contre un peu moins de 70% en moyenne dans la Région Occitanie), ce qui constitue un atout pour le territoire dans la mesure où ces emplois se positionnant donc au plus près de la demande sont moins sujets que d'autres à d'éventuelles délocalisations.

L'Albigeois se caractérise enfin par un dynamisme entrepreneurial certain : + 611 en 2016, dont 5.6% dans l'industrie. Sur cette même année, le volume de création d'entreprise est sensiblement plus élevé en Albigeois que dans les autres agglomérations similaires (295 pour Cahors, 77 pour Castres, 340 pour Rodez, 527 pour Tarbes).

Le pôle d'emploi de l'albigeois est particulièrement attractif : 1 emploi sur 3 est occupé par un actif habitant hors de l'agglomération, alors que seul 1 actif occupé sur 5 quitte le territoire pour aller travailler. Le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs est de 1.26 à l'échelle de la communauté d'agglomération (source INSEE – recensement 2014), donnée qui traduit le dynamisme de l'Albigeois et caractérise son niveau d'attractivité pour les territoires avoisinants.

La dynamique de recrutement est plus intense sur l'Albigeois que dans toutes les autres agglomérations de l'ouest de la Région Occitanie (périmètre de l'ex-Midi-Pyrénées), à l'exception de Toulouse métropole et du Sicoval. En 2014, 27 385 contrats d'embauche, dont plus de 8 000 contrats de longue durée, ont été signés alors que les autres agglomérations (hors Toulouse) n'ont pas dépassé le seuil des 22 000 contrats. Le nombre d'emplois était de 36 902 en 2014 (dont 87% salariés), ce qui place l'Albigeois comme deuxième agglomération de l'ouest de la Région Occitanie hors métropole toulousaine.

Avec 10.2% au 1er trimestre 2017, le taux de chômage mesuré à l'échelle de la zone d'emploi de l'albigeois est plus faible que dans les autres villes moyennes comparables de l'ouest de la Région Occitanie, à l'exception de Rodez. Selon l'INSEE, le taux de chômage a atteint son maximum fin 2014 et est en décroissance depuis.

Cette situation économique générale plutôt favorable masque cependant **des disparités de revenu importantes** au sein du territoire. Ainsi 15% des ménages albigeois vivent en dessous du seuil de pauvreté¹, ce taux passant à 35% pour les familles monoparentales². En ce qui concerne plus spécifiquement les 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville, ce taux atteint 65% au sein du quartier Cantepau, 53% au sein du quartier Lapanouse et 42% au sein du quartier Veyrière-Rayssac³. La situation socio-économique du quartier Cantepau est particulièrement préoccupante, ce qui

¹ Le seuil de pauvreté est défini ici comme égal à 60% du revenu médian métropolitain (définition INSEE).

² Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2014.

³ Source : Insee-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA-Fichier localisé social et fiscal 2013

justifie l'attention spécifique qui est portée à ce quartier inscrit dans la politique de renouvellement urbain et classé quartier prioritaire de la ville d'intérêt régional. Le quartier Pratviel- Les Rosiers- La Mouyssetié situé la commune de Saint Juéry, intégré au contrat de ville du Grand Albigeois 2015-2020 en qualité de « quartier en veille active », fait également l'objet d'une attention soutenue.

L'attractivité économique de l'Albigeois repose notamment sur **l'accessibilité du territoire** pour les entreprises et les actifs. Il a d'abord fallu irriguer efficacement le territoire économique et le connecter à la métropole toulousaine (achèvement du doublement de la rocade en 2015). Cette armature routière relativement dense, devrait faire l'objet dans les prochaines années d'une amélioration importante de l'entrée sud d'agglomération (RD612 axe Albi-Castres) ainsi que de travaux sur l'axe Albi – Lyon (sécurisation de la traversée de Lescure d'Albigeois notamment).

Elle est complétée par des infrastructures ferroviaires qui ont bénéficié de travaux d'ampleur sur la gare Albi ville et dont les performances en termes de services seront encore accrues avec la création d'un pôle d'échange multimodal à Albi. La convention d'exploitation du service ferroviaire de proximité TER entre la Région Occitanie et la SNCF pour 2018-2025, approuvée en Assemblée Plénière régionale du 23 mars 2018, ne mentionne cependant aucun investissement sur l'axe Toulouse-Albi.

Le projet de création d'un Pôle d'Echange Multimodal autour de la gare d'Albi ville permettra de répondre aux enjeux de mobilité du territoire. L'accessibilité de l'albigeois par le réseau ferré devrait par ailleurs être renforcée par la réalisation de la ligne LGV Bordeaux-Toulouse dans les prochaines années. En termes de desserte aérienne, l'accessibilité du territoire est étroitement liée à l'aéroport international de Blagnac tandis que les autres aéroports régionaux (Castres, Rodez et Carcassonne notamment) s'inscrivent dans une logique complémentaire en offrant des alternatives ciblées pour certaines liaisons à bas coût. Le territoire est également doté d'un aérodrome qui conforte l'activité de tourisme d'affaires et de congrès en plein développement (activité liée aux loisirs aériens et aux vols privés).

De nos jours, l'attractivité d'un territoire ne peut toutefois pas se passer de la notion d'**accessibilité numérique** : un territoire numériquement mal desservi est pénalisant pour la compétitivité des entreprises qui y sont implantées et pour le bien-être de ses habitants. Sur le territoire du Grand Albigeois, zone conventionnée "AMII", le respect des engagements de couverture de l'opérateur aménageur dans les délais est nécessaire pour résorber la fracture numérique.

Le **poids de l'enseignement supérieur** au sein du Grand Albigeois est une spécificité territoriale dont les atouts peuvent être synthétisés autour de deux notions - l'excellence et la proximité - grâce à :

- la qualité et la complémentarité de l'offre de formation qui permettent d'obtenir un taux de réussite des étudiants supérieur à la moyenne nationale ainsi qu'une insertion professionnelle facilitée, grâce au lien entre filière ESR et tissu économique,
- la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur qui se traduit par une intégration sociale supérieure à la moyenne nationale.

Avec 18 établissements post bac et plus de 6 000 étudiants, l'Albigeois - **5ème pôle ESRI de la région Occitanie** - se positionne comme un site de proximité intermédiaire en développement constant, un pôle d'équilibre concourant à l'aménagement équilibré du territoire régional. A ce titre, le Département participe à l'aménagement, à la restructuration et à l'entretien des locaux de l'INU

Champollion et de l'Ecole de Mines d'Albi-Carmaux pour offrir aux jeunes la possibilité de suivre des études supérieures de proximité dans des conditions de vie de qualité.

Enfin, contribuant au rayonnement départemental et régional à l'échelle internationale, le Grand Albigeois bénéficie d'un **patrimoine historique, culturel et environnemental unique**.

En 2010, la Cité épiscopale d'Albi a été inscrite au patrimoine mondial par l'UNESCO. La dynamique touristique qui en a résulté est particulièrement notable. Dans la continuité de cette mise en valeur des éléments d'excellence du territoire, la Mappa Mundi d'Albi a été classée au titre de la Mémoire du monde de l'UNESCO en 2015.

Le musée Toulouse-Lautrec, qui est l'un des équipements culturels d'Occitanie dont la renommée internationale est la plus affirmée, fonctionne déjà en réseau avec le nouveau musée Soulages à Rodez. Albi est donc une destination touristique de premier plan avec environ 1 200 000 visiteurs par an.

Le Grand Théâtre des Cordeliers participe à l'accroissement de l'offre culturelle de qualité de la Scène nationale d'Albi, qui rayonne sur l'ensemble du territoire. Cet équipement permet par ailleurs de développer l'accueil de congrès et une activité de tourisme d'affaire, en forte évolution. L'offre culturelle est complétée par des événements importants tels que notamment le festival Pause guitare. L'Office de Tourisme d'Albi est également membre du comité stratégique animé par Tarn Tourisme pour co-construire une stratégie de convergence avec l'ensemble des destinations touristiques du Tarn.

Enfin, avec plus de 300 actions culturelles par an et 4 médiathèques en réseau ouvertes toutes l'année, le réseau des médiathèques du Grand Albigeois participe activement au développement d'une offre culturelle éclectique et ouverte à tous.

Le territoire reste également très attaché à ses animations et festivités populaires qui irriguent toutes les communes, parmi ses événements à forte notoriété figure notamment le carnaval d'Albi ou le festival Bol d'Airs de Puygouzon qui attirent chaque année de nombreux visiteurs des territoires voisins.

Le Grand Albigeois est aussi **terre de tradition sportive** : rugby, sport mécanique, football féminin, sauvetage sportif, course à pied, motocross... Le territoire dispose d'équipements sportifs structurants permettant d'accueillir des événements sportifs de niveau national et international. Il en sera par exemple ainsi en 2018 pour les championnats de France d'athlétisme qui se dérouleront au stadium d'Albi.

La **rivière Tarn** constitue enfin un élément essentiel du paysage du Grand Albigeois qui y porte une attention particulière : requalification des berges, zones de baignade... D'une manière générale, l'environnement préservé de l'albigeois participe d'un cadre de vie apaisé.

Le Grand Albigeois œuvre pour faciliter l'accueil des plus jeunes : le relais d'assistantes maternelles de l'Albigeois

Le relais d'assistantes maternelles de l'Albigeois a été mis en place sur le territoire de l'agglomération à partir de 2011. Un premier contrat enfance jeunesse et un contrat de projet ont alors été signés avec la CAF. Ce service est monté progressivement en puissance en intégrant les contrats enfances jeunesse, des communes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour être aujourd'hui un contrat enfance jeunesse

d'agglomération. Le budget annuel de dépense du RAM de l'Albigeois est de 110K€ avec une recette de la CAF de 82k€.

Le RAM est compétent sur plusieurs domaines et intervient, en direction des familles et des assistantes maternelles, pour répondre à un large panel de questionnements et de besoins.

Les missions du RAM sont :

- Informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire et répondre au mieux aux besoins des parents avec un accompagnement personnalisé dans la recherche d'un mode de garde.
- Informer les futurs professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers quel que soit le lieu d'accueil.
- Participer à l'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.
- Centraliser les demandes d'accueil spécifiques dans le cadre d'un travail collaboratif à l'échelle du territoire.
- Délivrer une information générale en matière de droit du travail et orienter les parents et les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés.

Le RAM est encadré avec des compétences spécifiques :

- Il offre un cadre d'échanges des pratiques professionnelles. Il anime notamment des groupes de travail et d'échanges de paroles entre pairs. Il organise des rencontres ouvertes aussi aux parents avec la participation possible d'intervenants extérieurs.
- Il constitue un lieu d'échange et de rencontre ouvert aux parents, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants. Il met en œuvre notamment des temps d'animation collectifs et organise des évènements spécifiques.
- Il développe une mission spécifique en faveur de la formation continue des assistantes maternelles.

Les partenariats autour du RAM sont multiples, nécessaires et mutuellement profitables : la CAF, le Département avec notamment les services de la PMI (Maison du département et équipe territoriale « modes d'accueil ») et la direction de la solidarité, les communes et leurs services, les établissements d'accueil collectifs, le réseau des RAM du Tarn, les centres sociaux, les professionnels de l'insertion et de Pôle Emploi, les organismes de formation continue,...

L'Agglomération du Grand Albigeois participe à l'insertion des publics précaires

La communauté d'agglomération de l'Albigeois porte un programme annuel d'insertion intitulé « Programme Local d'Accompagnement Global Professionnel ». Pour ce programme, elle sollicite du FSE en répondant à l'appel à projet du Département, organisme intermédiaire pour la gestion du FSE axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ». Pour 2017 et 2018 le programme représente 264K€ de programmés dont 132K€ de FSE, 12K€ provenant de l'Etat et 120k€ de financement de l'Agglomération.

L'agglomération développe une action spécifique intitulée « saisonniers insertion ». Cette opération annuelle est financée par l'Agglomération (64 K€ par an en moyenne). Cette action est conventionnée, pour 30%, dans le « Programme Local d'Accompagnement Global Professionnel » ; et contribue à la recette globale du FSE.

Depuis 2018 et pour trois ans, une convention a été signée avec le Département pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA avec le programme d'insertion de l'Agglomération sans contrepartie financière.

Par ailleurs, l'Agglomération cofinance le fonctionnement et les activités des chantiers d'insertion (Regain action, la Régie inter quartiers, Verso, les habits pour l'emploi, Emmaüs insert et le CFPPA Fonlabour) pour un montant annuel de 40 000€.

Enfin, l'Agglomération consacre 2 000€ par an sur conventions, pour une aide au traitement de déchets recyclables avec les chantiers d'insertion Regain action et la Régie inter quartiers.

Annuellement, l'Agglomération consacre 238K€ au volet insertion avec en retour 72K€ de recettes, soit globalement 30%, avec majoritairement du FSE.

POLITIQUE DE LA VILLE

Le territoire albigeois a depuis longtemps été identifié dans divers dispositifs relatifs à la politique de la ville. Au fil des années, cette politique partenariale a toujours su fédérer des acteurs issus de multiples secteurs, l'addition des complémentarités et des synergies ayant permis d'apporter des réponses aux habitants concernés. Le Contrat de ville 2015-2020, rassemblant de multiples partenaires⁴, se doit d'accompagner les mutations et de proposer de nouveaux modèles d'organisation souples et dynamiques ; il doit être un espace d'expérimentation qui permet d'oser des solutions différentes et novatrices.

Dans un contexte économique, social et environnemental complexe, il entend relever le défi de stimuler la cohésion sociale, et le mieux vivre ensemble, de contribuer à redynamiser l'emploi et la formation, de revitaliser le cadre de vie, de faire émerger des activités économiques, de permettre aux habitants de se positionner comme acteurs incontournables et responsables des projets. Le Contrat de ville apparaît ainsi comme un élément opérationnel d'une démarche ambitieuse de l'Agglomération albigeoise. Il s'inscrit pleinement dans le projet de territoire « Grand Albigeois CAP 2030 ».

Les 3 piliers de la politique de la ville sont :

- La cohésion sociale,
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- Le développement économique et l'emploi.

Dans le cadre de ces actions en faveur des quartiers prioritaires de la ville, l'Agglomération du Grand Albigeois souhaite attirer l'attention de la Région et du Département sur le besoin de rééquilibrage du contrat de ville : la mobilisation de l'ensemble des partenaires et des fonds de droit commun est nécessaire pour permettre une intervention efficace des collectivités.

Parallèlement, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la commune d'Albi et Tarn Habitat souhaitent que le projet de rénovation urbaine « Cantepau demain », de par son intérêt au niveau régional, son ambition politique et son ampleur opérationnelle, soit l'objet d'une mobilisation marquée des moyens des partenaires permettant d'affirmer une volonté commune d'intervention et de concrétiser le partenariat noué autour de ce projet dans sa mise en œuvre.

Enfin, le Grand Albigeois soutient les démarches entreprises auprès de l'Europe pour que le fonds de cohésion alimentant notamment les FEDER5 et FSE6 à destination des collectivités locales soit maintenu à un niveau suffisant pour soutenir les projets locaux s'inscrivant dans les objectifs européens.

Financements départementaux dans le cadre du Contrat de ville du Grand Albigeois sur la période 2015-2017:

- Portage communauté d'agglomération consacrée au soutien de projets : 20 300 € par an (12 actions)
- Appui à la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale : 9 025 € par an

L'Agglomération consacre, en subventions directes à des actions du contrat de ville, le montant annuel de 35 000€.

Elle contribue à la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale à hauteur de 36 000€ auxquels s'ajoutent des mises à dispositions directes évaluées à environ 18 000€. L'Agglomération ne répercute pas l'intégralité du coût réel de

⁴ Les signataires du Contrat de Ville 2015-2020 du Grand Albigeois sont : communauté d'agglomération du Grand Albigeois, communes d'Albi et de Saint-Juéry, Etat, Région, Pôle Emploi, CAF, Caisse des Dépôts, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Tarn Habitat.

⁵ Le Fonds européen de développement régional (FEDER) a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions. Les investissements soutenus par le FEDER se concentrent sur plusieurs domaines prioritaires : l'innovation et la recherche; la stratégie numérique; le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME); l'économie sobre en carbone.

⁶ Le Fonds Social Européen (FSE) investit dans le capital humain, l'objectif premier étant d'améliorer l'emploi et les possibilités de formation dans les pays de l'Union européenne. Il s'efforce aussi d'améliorer la situation des personnes les plus vulnérables menacées de pauvreté.

la main d'œuvre mise à disposition ; en regard du total de 126K€ de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale actuelle, cela représente 44 000€⁷.

Sur le volet strict politique de la ville, l'Agglomération est appelée à consacrer 133K€ en cofinancement d'actions et, fonctionnement, coordination, animation de structure.

Au global, sur le volet Politique de la ville-Insertion, le budget annuel de l'Agglomération est de 371K€.

Le soutien à la rénovation du parc de logements existants

Dans le cadre de son PLH 2015-2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois poursuit la réhabilitation du parc de logements existants. En effet, dans le cadre du PLH 2007-2012, prorogé en 2013, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) communautaire, sur les « Quartiers d'Albi » et les « Centres bourgs », a été mise en œuvre sur la période 2010-2014. Pour autant, et malgré ce dispositif achevé, il demeure sur le territoire albigeois des logements sans confort, à faibles performances énergétiques, voire indécents à indignes, ainsi que des logements peu adaptés à la perte de mobilité des ménages (notamment les personnes âgées et/ou en situation de handicap).

Dans ce contexte, et au regard des enjeux sociaux, environnementaux et sanitaires que représente la réhabilitation du parc existant, le Grand Albigeois soutient les propriétaires, sous conditions de ressources, à rénover leur logement⁸:

- Pour améliorer la performance énergétique des logements ;
- Pour effectuer des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie et pour adapter les logements aux personnes en situation de handicap ;
- Pour effectuer des travaux sur les logements dégradés ou indignes.

Pour soutenir la réhabilitation du parc existant, **la communauté d'agglomération de l'Albigeois a adhéré en mars 2018 au Programme d'Intérêt Général (PIG) porté par le Département du Tarn** par l'apport d'une subvention directe aux ménages bénéficiant des aides de l'ANAH⁹ :

- 1 000€ de subvention auprès des propriétaires occupants, sous conditions de ressources ;
- 1 000€ de subvention auprès des propriétaires bailleurs qui conventionnent avec l'ANAH pour louer leur logement à des niveaux de loyers maîtrisés pour des ménages sous plafond de ressources.

Culture

Sur le territoire de l'Albigeois, et plus largement au niveau du bassin de vie, l'Agglomération intervient, via le **réseau des médiathèques**, pour rendre la culture accessible à tous les publics, par une offre documentaire (collections papier et numériques), culturelle et de services diversifiée et de proximité : expositions, conférences, débats, ateliers numériques et artistiques, projections, concerts. Le Projet Scientifique Culturel, Educatif et Social du réseau des médiathèques prévoit pour la période 2018-2022 un programme très ambitieux de développement et d'innovations.

⁷ Les contributions à la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, de l'Etat pour 36 100€ et du département, permettent à l'agglomération d'être partiellement remboursée sur la main-d'œuvre mise à disposition.

⁸ Selon les conditions d'éligibilité de l'ANAH en vigueur

⁹ Les subventions de l'agglomération à la rénovation des logements sont instaurées pour la période de conventionnement avec le Département (30 avril 2019), dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée.

La médiathèque d'agglomération Pierre-Amalric propose au public une importante collection patrimoniale occitane, l'une des plus riches de la région : livres anciens imprimés, manuscrits, affiches (consultation sur rendez-vous).

3.2 LES AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

3.2.1 LE PROJET DE TERRITOIRE « GRAND ALBIGEOIS CAP 2030 »

La communauté d'agglomération a voté, en avril 2016, un nouveau **projet d'agglomération à horizon 2030 intitulé « Grand Albigeois CAP 2030 »**.

Ce projet d'agglomération, émanation de la volonté des communes, s'inscrit dans la continuité de celui qui a été établi en 2003 et dessine les orientations stratégiques de la collectivité pour la prochaine décennie. Il intègre les orientations et les enjeux de développement des schémas territoriaux locaux existants, en cours de révision ou d'élaboration.

Le projet d'agglomération « Grand Albigeois CAP 2030 » vise à conforter le dynamisme du Grand Albigeois en favorisant le développement des coopérations intercommunales et l'intégration au niveau communautaire, dans le respect des identités communales. Il doit permettre au Grand Albigeois de s'inscrire, dans toutes ses composantes et atouts, au cœur du département du Tarn et de la grande région Occitanie autour de 3 piliers stratégiques:

- **Renforcer l'Albigeois comme place de référence régionale :**

Un territoire attractif et entreprenant, pour le rendre visible et reconnu dans le nouveau contexte géographique, avec comme axes principaux :

- le **développement économique** : l'économie de la connaissance, l'économie traditionnelle et l'économie sociale et solidaire sont les trois piliers du développement économique du Grand Albigeois dont l'innovation constitue le moteur.

La politique de développement économique du Grand Albigeois s'appuie sur une stratégie qui vise la recherche de l'équilibre entre l'accompagnement des entreprises locales, la création d'entreprises nouvelles et l'implantation d'entreprises extérieures au territoire.

- le **développement touristique** : le classement de la Cité épiscopale d'Albi au patrimoine mondial de l'UNESCO, la rénovation du musée Toulouse-Lautrec, la réalisation de l'espace urbain des Cordeliers et la construction du Grand Théâtre, l'inscription de la Mappa mundi à la Mémoire du monde de l'UNESCO, le classement d'une partie de la commune d'Albi en zone touristique d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente, sont autant d'éléments participant au rayonnement national et international du Grand Albigeois. Notons également que le réseau des médiathèques de l'Albigeois projette de demander le label national "Bibliothèque numérique de référence" en 2019.

- le **développement de l'enseignement supérieur et de la recherche** est un facteur important de l'attractivité du territoire et de son développement économique. Le Grand Albigeois poursuivra son soutien aux infrastructures à travers le CPER et dans le cadre d'une gouvernance locale de site découlant du SRESRI.

- **Favoriser toutes les énergies positives :**

- en facilitant et en encourageant les échanges, l'animation du territoire, les initiatives communautaires, les modes participatifs,

- en prenant en compte la nécessaire maîtrise des énergies, en développant les modes de déplacements et de communications doux, en promouvant l'utilisation des énergies renouvelables et le développement de l'économie circulaire.
- **Conforter un cadre de vie d'excellence pour viser les 100 000 habitants à l'horizon 2030 :**
 - en développant des espaces de vie cohérents permettant un meilleur équilibre entre les générations,
 - en préservant les qualités environnementales, patrimoniales et paysagères des espaces et en soutenant les activités - aux rangs desquels le maraîchage ou l'agriculture péri-urbaine- qui y contribuent
 - en promouvant le « vivre ensemble », notamment en renforçant la qualité de l'offre culturelle en Albigeois.

Les prérogatives du contrat de ville, du SCoT du Grand Albigeois et du programme local de l'habitat notamment devraient favoriser ces objectifs.

Le **développement économique** est le point gravitaire des politiques publiques de l'agglomération depuis sa création. La stratégie de développement économique constitue ainsi le premier volet du projet de territoire « Grand Albigeois CAP 2030 ». Sa mise en œuvre a fait l'objet d'une co-construction avec les entreprises et les chambres consulaires en 2016. Ce travail mené en commun a permis d'élaborer le Cap Agglo Business, qui définit les engagements de l'agglomération vis-à-vis du monde économique et est à la source de la contribution de l'agglomération au Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2017-2021.

En complémentarité avec les dispositifs de la Région, chef de file du développement économique, le Grand Albigeois a développé un ensemble complet de dispositifs d'accompagnement qui permettent le développement d'activités innovantes. Le **CAP Agglo Business**, volet économique du projet de territoire CAP 2030 voté en mars 2017, retranscrit l'engagement du Grand Albigeois pour un développement durable des entreprises du territoire. Il se décline en 5 volets eux-mêmes déclinés en actions opérationnelles en faveur de la vitalité économique du territoire :

- CAP numérique : anticiper les besoins et accompagner les entreprises en matière de numérisation des activités économiques
- CAP innovation : développer l'innovation issue des entreprises albigeoises
- CAP recrutement : faciliter le recrutement des PME/PMI et l'installation des salariés et de leurs familles
- CAP infrastructures : offrir aux entreprises les conditions de leur développement
- CAP affaires : favoriser l'accès des PME à la commande publique locale

Ces orientations stratégiques portent les projets de l'agglomération et de ses communes membres.

La recherche d'efficacité des politiques publiques et des dépenses locales a conduit le Grand Albigeois à privilégier **un mode de développement intégré**.

Depuis sa création, la communauté d'agglomération a vu le champ de ses compétences s'élargir au service des 16 communes qui la composent. Cette intégration des compétences a été portée par la volonté des communes de mettre en œuvre un développement cohérent et solidaire du territoire

albigeois. En 2017, le coefficient d'intégration fiscale de la communauté d'agglomération de l'Albigeois était l'un des plus élevés de France (0.62 contre 0.35 en moyenne pour les agglomérations françaises - source DGFiP).

Cette volonté s'est traduite aussi par la création depuis 2010 de plateformes collaboratives d'ingénierie et de ressources administratives (finances, ressources humaines, informatique, juridique) afin d'optimiser les ressources fonctionnelles des communes. Depuis 2013, des services communs agglomération-communes sont progressivement mis en place : après le service Système d'Information Géographique en 2013, les services Finances et Ressources humaines en 2015, un service commun chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols, a été créé en juillet 2015.

Dans un contexte budgétaire contraint pour les collectivités locales, la **recherche de partenariat financier est plus que jamais une nécessité** pour assurer la concrétisation de ces projets. Le partenariat noué avec le Département du Tarn depuis de nombreuses années et notamment sur la période 2018-2020 continuera de donner au territoire du Grand Albigeois la visibilité nécessaire à la sécurisation financière des projets engagés. Les difficultés rencontrées dans le co-financement des projets peuvent en effet affaiblir l'ambition du territoire : un partenariat gagnant – gagnant implique la prise en compte d'un projet de développement partagé sans que les projets soient individuellement jugés à l'aune de politiques sectorielles parfois restrictives, tout en respectant les compétences exercées par les collectivités.

3.2.2 LE GRAND ALBIGEOIS, UN TERRITOIRE OUVERT A SON ENVIRONNEMENT

Le Grand Albigeois, territoire de vie cohérent, solidaire et fortement intégré, situé sur un axe de communications important, fort d'un rayonnement culturel et patrimonial national et international est un territoire ouvert à son environnement.

En ce qui concerne la **coopération intercommunale**, le Grand Albigeois travaille déjà avec la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois et celle de Centre Tarn dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois. Il a impulsé et collabore avec les territoires voisins pour la mise en œuvre d'une réponse concertée et solidaire pour l'accueil des grands passages dans l'arrondissement nord du Tarn. Il échange avec Castres-Mazamet et Gaillac-Graulhet Agglomération sur des enjeux économiques partagés.

Dans la ligne des orientations de son projet d'agglomération, l'agglomération veillera à développer des **relations de réciprocité et de complémentarité** avec les autres intercommunalités de la zone d'emploi d'Albi, et notamment les deux PETR mitoyens (Albigeois & Bastides, Pays de Cocagne) qui s'inscrivent dans les nouvelles politiques contractuelles régionales sur le périmètre de la zone d'emploi albigeoise. En fonction des projets, des modes de coopération pourront être recherchés pour conforter le développement cohérent de cet espace. Ainsi dans le secteur du tourisme, où les premiers contacts noués avec le PETR Albigeois et Bastides mettent en avant la volonté conjointe de concevoir des offres en complémentarité pour mieux répondre aux attentes des visiteurs et promouvoir la destination nord-tarnaise en général. D'une manière plus générale, le réseau des Grands Sites Occitanie offrira l'opportunité de renforcer les liens existants entre les territoires de la grande Région.

Par ailleurs, le Grand Albigeois s'inscrit positivement dans la dynamique métropolitaine toulousaine et participe à ce titre à l'association du **dialogue métropolitain** qui vise à affirmer la vocation métropolitaine de l'aire urbaine de Toulouse regroupant 1 800 000 habitants. Ce dialogue

institutionnalisé entre la métropole toulousaine et les villes d'équilibre régional permet de renforcer la coopération entre nos territoires au bénéfice de tous.

Dans le nouveau contexte institutionnel, le Grand Albigeois aura l'ambition, notamment en cohérence avec le périmètre d'action des pôles de compétitivité et dans une logique de mise en réseau, de nouer ou renforcer les liens avec les autres agglomérations de la région Occitanie.

Enfin, le Grand Albigeois par le classement UNESCO de la cité épiscopale d'Albi et de la Mappa Mundi est intégré au réseau des Biens UNESCO.

3.2.3 LES SCHEMAS TERRITORIAUX EN VIGUEUR OU EN COURS D'ELABORATION

- **Projet de territoire « Grand Albigeois CAP 2030 » et sa déclinaison économique « CAP Agglo Business »**

Le projet de territoire "Grand Albigeois CAP 2030", voté en avril 2016, est un document de stratégie portant une vision de développement pour le territoire à l'horizon 2030. Il s'articule autour de trois thématiques centrales:

- Affirmer le développement et le soutien à l'économie au coeur de l'action collective du territoire;
- Fédérer les énergies pour une agglomération citoyenne et responsable ;
- Décliner sur les politiques de services publics et de cadre de vie l'objectif de croissance de la population pour atteindre les 100 000 habitants à l'horizon 2030.

Le programme d'action "CAP Agglo Business" paru début 2017 en est la traduction en matière de développement économique et présente les engagements du Grand Albigeois pour un développement durable des entreprises.

- **Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois**

Le SCoT du Grand Albigeois, qui porte sur les territoires couverts par la communauté d'agglomération de l'Albigeois et les communautés de communes du Centre Tarn et des Monts d'Alban et Villefrancois, est un outil de planification stratégique et intercommunale approuvé en janvier 2017.

Il précise, à l'horizon 2030, les grandes options d'aménagement ayant trait à l'équilibre entre urbanisation, protection des paysages et des espaces naturels ou agricoles, à la création de dessertes en transports collectifs, à l'équilibre social de l'habitat mais aussi à la construction de logements, au développement économique, ainsi qu'à l'équipement commercial et artisanal, aux loisirs, ou encore à la prévention des risques. Ainsi, il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales en termes d'organisation de l'espace.

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (en cours d'élaboration)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document de planification à l'échelle d'un groupement de communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et des règles d'utilisation du sol et permet de définir le projet d'aménagement du territoire intercommunal pour les 10 à 15 ans à venir. Le PLUi est donc un outil clé du projet de territoire, puisqu'il détermine des grandes orientations de développement tout en donnant des règles précises d'application.

Le PLUi du Grand Albigeois en cours d'élaboration entrera en vigueur au 1er janvier 2020 et a vocation à cet horizon à remplacer les Plans Locaux d'Urbanismes communaux. Après les révisions concomitantes du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois (SCoT), et l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU), l'engagement dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur le territoire de l'Albigeois s'inscrit dans une recherche de cohérence et de transversalité renforcée, pour un projet de territoire répondant aux besoins de tous.

- Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil de programmation et de planification qui permet aux élus d'engager une politique du logement à la hauteur des besoins et des attentes de ses habitants sur l'ensemble de l'agglomération. Au-delà de sa fonction de planification des politiques de l'habitat, il propose également un cadre de dialogue entre les acteurs de l'habitat.

L'habitat est l'un des axes majeurs du projet de territoire du Grand Albigeois : un développement d'un habitat diversifié et équilibré pour répondre aux besoins en logement des habitants actuels et futurs, et participer activement au développement et à l'attractivité de notre territoire. Le PLH de l'Albigeois 2015-2020 est l'outil permettant de répondre à ces défis.

- Plan de Déplacements Urbains

Le plan de déplacements urbains (PDU) a été initié de manière volontaire par la communauté d'agglomération de l'Albigeois dès 2010 pour développer une vision globale de la mobilité et favoriser une politique maîtrisée des déplacements des personnes et des marchandises dans le territoire d'agglomération.

Le PDU, adopté en septembre 2017, à l'ambition de participer à l'essor de l'agglomération de l'Albigeois en tant que :

1. territoire attractif, où les ambitions publiques et privées s'accomplissent et positionnent l'Albigeois au rang des agglomérations les plus compétitives ;
2. territoire de cohésion sociale et de proximité, qui favorise une accessibilité pour tous et vers tous les espaces urbains, péri-urbains, et ruraux ;

3. territoire équilibré, produit d'une planification urbaine responsable et cohérente avec ses objectifs démographiques et de maîtrise de consommation de l'espace ;
4. territoire attentif à la santé et à la sécurité des habitants, à la protection de l'environnement, et favorisant les comportements responsables ;
5. territoire original et authentique où l'activité culturelle, l'enseignement, la recherche et l'innovation sont vecteurs d'un modèle associant développement local et rayonnement (inter)national.

- **Schéma Directeur Cyclable**

Le schéma directeur cyclable de l'Agglomération, voté en 2013, organise les politiques en faveur du développement des déplacements doux sur le territoire. La mise en œuvre du schéma directeur cyclable permettra d'offrir progressivement une alternative cyclable à la plupart des déplacements de courtes et moyennes distances. Parallèlement à cette logique d'aménagement le PDU du Grand Albigeois prévoit également de mettre en place des mesures d'accompagnement (services de location vélo, consignes sécurisées, vélo-école) pour faciliter et encourager la pratique du vélo comme mode de déplacement solo ou complémentaire aux transports en commun.

- **Schéma Directeur Piéton (en cours d'élaboration)**

En complément du schéma directeur cyclable communautaire, et afin de disposer d'une stratégie d'intervention spécifique pour la marche à pied, le PDU du Grand Albigeois contient des mesures spécifiques en faveur de la réalisation et la mise en œuvre d'un schéma directeur piéton. Une étude de préfiguration de ce schéma a été lancée en avril 2018.

- **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte**

Le programme "territoires à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV), conclu entre l'Etat et la communauté d'agglomération de l'Albigeois en 2016 pour une durée de 3 ans, vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions contribuant à l'atténuation des effets du changement climatique (maîtrise des consommations d'énergie et augmentation des productions d'énergie de sources renouvelables).

- **Territoire Econome en Ressources**

Le programme "territoire économe en ressources" (TER) initié par l'ADEME en 2016 a pour objet d'inciter les collectivités territoriales à atteindre des objectifs ambitieux en matière de réduction des déchets à la source et de valorisation des déchets. La communauté d'agglomération de l'Albigeois a été sélectionnée dans le cadre de ce dispositif et s'engage à mettre en œuvre un plan d'action global sur l'économie circulaire, en prenant appui notamment sur le développement de la prévention et de la valorisation des déchets.

- **Plan Climat Air Energie Territorial (en cours d'élaboration)**

Dans un contexte global de réchauffement climatique, l'agglomération de l'Albigeois s'engage à la structuration d'un PCAET pour la période 2018-2024. Le diagnostic de territoire actuellement en cours doit permettre d'élaborer un programme d'action ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables, de réduction des consommations énergétiques, d'optimisation des réseaux et d'amélioration de la qualité de l'air d'ici la fin 2018.

- **Plan Paysage**

Le plan Paysage de l'albigeois, intitulé "La rencontre au cœur de l'Occitanie, entre la rivière Tarn et ses coteaux", a été validé en octobre 2016 et se décline en 21 actions sur une période de 10 ans. Sur la base d'un diagnostic paysager partagé, il permet de donner des orientations transversales fortes en matière de préservation et de valorisation des paysages de l'Albigeois. Il bénéficie du soutien de l'Etat dans le cadre de la politique des plans de paysage initiée en 2013.

Le plan Paysage de l'albigeois met ainsi en avant la diversité paysagère du territoire et les enjeux associés à la préservation de ses paysages caractéristiques : préservation des points de vue, qualification des entrées de ville, reconquête des vallons, réappropriation du Tarn et de ses rives, mise en valeur du patrimoine bâti sont autant de pistes d'action pour valoriser la qualité de vie et l'attractivité du territoire albigeois.

- **Schéma de mutualisation communautaire**

La communauté d'agglomération, après avis de ses 16 communes membres, a adopté en décembre 2017 un schéma de mutualisation dessinant le bilan des nombreuses voies de mutualisation existantes et dressant le tableau des travaux à mener dans les prochaines années pour poursuivre cette dynamique.

Depuis sa création, le Grand Albigeois a en effet fait le choix d'un développement intégré et ce pour de multiples raisons : sécurisation des dotations de l'Etat, logique de territoire dans le cadre de l'expression du bassin de vie, amélioration du service à l'usager, optimisation de l'organisation et obligation réglementaires liées aux transferts de compétence au niveau intercommunal.

Ces mutualisations se traduisent d'ores et déjà dans de nombreux aspects organisationnels et fonctionnels : importants transferts de compétence au niveau communautaire, mise en place de services communs et de plateformes collaboratives, développement des groupements de commandes, mises à disposition de personnel, organisation des services opérationnels communautaires en pôles de proximité. Le schéma de mutualisation du Grand Albigeois adopté en décembre 2017 a vocation à renforcer la dynamique d'intégration.

ARTICLE 4 – ACTIONS ET BILAN 2015-2017 SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL DE L'ALBIGEOIS

Le Conseil départemental intervient sur le territoire de l'agglomération de l'Albigeois en matière de solidarités territoriales et de solidarités humaines. Sur la période 2015-2017, il a notamment mobilisé plus de 155 millions € d'aides départementales (tout bénéficiaire, individuel ou collectif, confondu).

Solidarités Humaines	
Enfance et Famille*	23 644 478 €
Vie Sociale et Insertion**	45 022 802 €
Autonomie***	61 291 298 €
Solidarités Territoriales	
Routes	3 837 437 €
Bâtiments	5 912 750 €
Eau	863 561 €
Environnement	528 €
Numérique	Zone AMII : Orange
Développement territorial (aides aux communes et EPCI)	3 841 284 €
Attractivité territoriale (agriculture, tourisme...)	133 137 €
Education	3 874 718 €
Sports et Jeunesse	755 608 €
Culture	5 836 731 €
Occitan	8 894 €
TOTAL	155 023 226 €
Emprunts garantis	64 208 825 €

Des interventions à portée départementale bénéficient également au territoire de l'Agglomération de l'Albigeois, comme par exemple en matière d'agriculture et agro-alimentaire, de tourisme qui mobilisent plus de 18 millions € sur la période, ou encore en matière d'actions culturelles et sportives qui représentent plus de 5 millions € d'interventions départementales.

Le Conseil départemental garantit aussi les emprunts des organismes, notamment les bailleurs sociaux. Sur le territoire intercommunal de l'Albigeois, le capital restant dû garanti en 2017 s'élève à plus de 64,2 millions €.

** comprend l'aide éducative en milieu ouvert, l'accueil en établissements sociaux et médicosociaux et chez les assistants familiaux, de mineurs confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance.*

*** comprend les allocations du Revenu de Solidarité Active, les dispositifs d'insertion et relatifs au logement pour le territoire de l'agglomération Albigeoise.*

**** comprend l'Allocation Personnalisée d'Autonomie versée au bénéficiaire au domicile pour le territoire de l'agglomération Albigeoise, ainsi que les actions collectives de prévention, l'hébergement des personnes en situations de handicap et la protection des personnes majeures vulnérables.*

VOLET SOLIDARITES HUMAINES

Le Conseil départemental intervient à tous les âges et dans de nombreuses situations pour accompagner les citoyens et garantir les solidarités humaines : enfance, aide sociale, logement, insertion, prévention, autonomie...

Action sociale territoriale et Développement Social local

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois se situe dans le périmètre d'intervention des **équipes du Pôle d'action sociale et médico-sociale « Albigeois Bastides »**, basé à ALBI.

Le service à la population et aux partenaires y est assuré :

- Par l'équipe territoriale du service médicosocial personnes âgées,
- Par l'équipe territoriale « modes d'accueil » du service protection maternelle infantile
- Par l'équipe pluridisciplinaire RSA du service développement social
- Par les équipes PMI, action sociale, et insertion professionnelle des Maisons du Département d'Albi.

La population et les partenaires de ce territoire bénéficient de services et de programmes d'action positionnés sur le pôle d'action sociale Albigeois Bastides.

L'intervention sociale

Trois maisons du département sont implantées sur ALBI :

- Le site Albi Charles Portal regroupant deux maisons du Département,
- la Maison du Département d'Albi Cantepau implantée au cœur du Quartier de Cantepau.

Ceci implique que chacune d'entre elles est concernée par une partie de la ville d'ALBI, et par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Sur ces trois services, 23 assistants sociaux interviennent sur le territoire du Grand Albigeois (de manière exclusive ou en partie). Cela représente 17.3 Equivalent Temps Plein (ETP). Il est assuré 46 permanences par semaine. Les assistantes sociales y proposent des rencontres sur rendez-vous.

Interviennent également 3 Conseillères en Economie Sociale et Familiale dont 2 seulement en partie sur ce territoire – soit environ 1,8 ETP.

A noter que pour les communes de St-Juéry, Arthès et Lescure, la CESF du CCAS de la Mairie de St-Juéry est très impliquée dans le travail sur les Actions Educatives Budgétaires menés auprès des familles.

5 éducateurs sont également présents sur le territoire du Grand Albigeois.

En 2017, 12743 personnes ont été rencontrées dont 4 518 en rendez-vous et 2 326 à domicile.

Problématiques, actions, partenariats, enjeux

- **Le quartier de Cantepau** identifié QPV d'intérêt régional : une forte précarité et la prégnance de la problématique prévention de la délinquance et protection de l'enfance.
Une majorité de familles reçues, les personnes seules ou sans enfants représente 30 % des RDV pris en permanences.

- **Le quartier de la Madeleine** : un nombre important de familles non connues reçues sur les permanences (40 % en 2016) et un fort turn-over sur les logements, notamment lié à la précarité énergétique.
- **Les quartiers HLM de Veyrières - Rayssac et Lapanousse-Saint Martin** sont répertoriés en QPV.
- **Le centre historique** (CASTELVIEL - GARE UNIVERSITE – VERDUN)
 Le public reçu est souvent isolé et sans enfant, vivant des minima sociaux (ou sans ressource) pour lequel on observe un *turn-over*. Cela nécessite de nombreuses interventions ponctuelles.
 La dernière étude a montré un taux de foyer sans enfants au-dessus de la moyenne de la ville (66 % de foyer sans enfants sur ce territoire pour 40 % sur le quartier QPV).
 Néanmoins, quelques familles monoparentales installées durablement bénéficient d'un suivi plus régulier.
- **Le quartier des Issards** :
 Quartier issu de constructions initiées par l'Abbé Pierre dans les années 50. Il répondait donc à une demande de logement pour les plus démunis. Il s'agit de petites maisons avec jardinets.
 Sur ce quartier deux bailleurs :
 - SOLIHA propose les loyers les moins chers d'Albi. Ces logements sont vétustes mais le bailleur n'est pas en mesure d'en assurer une réhabilitation de grande ampleur.
 Ces logements sont proposés aux familles en grande précarité (l'aide de la CAF couvre la totalité du loyer). Des familles y sont installées depuis de nombreuses années (réattribution des logements aux enfants). L'attachement au quartier et au symbole de la petite maison individuelle est fort. Les familles sont ancrées, organisées en « clans » et des conflits et altercations entre « clans » ont souvent lieu.
 - Tarn Habitat qui a réhabilité les logements ce qui a modifié les attributions et permis une mixité plus importante. Les habitants sont également très attachés à leur quartier et le décrivent comme un quartier calme et paisible (en comparaison avec la zone de SOLIHA).
- **Les quartiers périphériques du périmètre des QPV** regroupent l'ancienne piscine du Causse/la Renaudié/le GÔ/une partie centre-ville :
 - La situation socio-économique amène à rencontrer des personnes qui, autrefois n'auraient pas fait appel au service (salariés, retraités, jeunes) ;
 - Il est noté une population vieillissante maintenue par les dispositifs d'aide à domicile. Les logements de ce quartier sont coûteux et la population plus jeune ne s'y maintient que sur de courtes périodes.
- **Le quartier de la Renaudié** est constitué d'un lotissement récent associé à une population accédant à la propriété ainsi que des locataires du parc public habitant dans des logements individuels et collectifs.
 La population est homogène, toutes les classes sociales sont représentées. Elle est donc stable, installée depuis de nombreuses années, plutôt jeune dont les enfants fréquentent le groupe scolaire de la Viscose.
 Les problématiques repérées sur ce quartier sont : précarité énergétique, prévention Enfance, surendettement.
- **Le quartier du Centre-Ville** d'Albi (hors QPV) Les habitations des usagers sont plutôt anciennes et parfois dégradées voire vétustes. Les personnes y résidant sont pour la plupart locataires du parc privé et marquent une rotation importante sur ces logements. On retrouve une population de jeunes en situation de précarité, des familles monoparentales.
 Les problématiques repérées sur ce quartier sont : une rotation sur l'habitat/difficultés financières/impayés/endettement.

Sur la commune de **Saint Juéry**, le quartier Pratviel- Les Rosiers- La Mouyssetié, intégré au contrat de ville du Grand Albigeois 2015-2020 en qualité de « quartier en veille active », fait également l'objet d'une attention soutenue.

Sur les autres communes de l'agglomération albigeoise, on observe de façon globale une mixité du public avec une part importante de familles monoparentales et attachées à leur territoire, et une rotation faible dans le parc de logement.

- **sur Castelnau de Lévis** du fait de l'habitat (maisons pavillonnaires), une surreprésentation des personnes âgées, des personnes majeures vulnérables et des personnes en situation de surendettement (accession à la propriété). Ces problématiques sont travaillées avec les structures d'Albi.
- **sur Arthès**, une attractivité au niveau des prix de locations même si la mobilité peut être compliquée du fait de son étendue et qu'elle est peu desservie
- **à Lescure**, précarité énergétique sur les logements de la plaine de Najac.
- **Au Le Séquestre, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Terssac et Marssac** : l'ensemble des problématiques sociales est rencontré et traité par les travailleurs sociaux mais la situation socio-économique est souvent plus favorable.

Actions, partenariats et enjeux

➤ **Projet Jeunes Cantepau :**

Partenariat Ville d'Albi /Département/CAF
 Pilote : Département

Objectifs :

- Établir un contact avec ces jeunes
- Mettre en œuvre une relation d'écoute et de confiance
- Accompagner vers l'accès à l'autonomie et l'insertion sociale
- Développer des actions pédagogiques, citoyennes, éducatives et préventives

Enjeux :

- Mobilisation du public jeune ciblé
- Mise en place de parcours individualisé

➤ **Maison de Service Au Public Albi rive-droite** : ouverture en juillet 2018

Objectifs : La ville d'Albi et le Département souhaitent impulser une démarche innovante, afin d'offrir au public une cohérence, une lisibilité et une visibilité d'un ensemble de services regroupés au sein d'une entité commune – 17 signataires de la convention. L'objectif est la mise en œuvre au sein de la structure d'un espace d'accueil mutualisé.

Enjeux

- Renforcer les liens partenariaux
- Proposer un service public de qualité et de proximité sur ce quartier sensible
- Impulser une dynamique de projets

Le public : l'ensemble des usagers habitant la rive droite du Tarn d'Albi.

➤ **Un partenariat très fort existe avec le centre social de St-Juéry** porteur d'actions auxquelles sont associés les professionnels de la Maison du Département Albi Cantepau

- ateliers Thé parents : soutien à la parentalité basé sur l'échange
- atelier Parents-Enfants : prévention et accompagnement des parents et enfants pour faciliter des passerelles
- ateliers « Papas seuls »

➤ **Prévention des abus sexuels** : l'action se déroule en trois étapes

Pilote : le Département

- Rencontre avec les chefs d'établissement ; l'ensemble des enseignants, et le personnel de l'établissement travaillant auprès des enfants.
- Rencontre avec les parents pour une sensibilisation sur les sujets délicats de la sexualité et l'intimité de leurs enfants.
- 3 Interventions auprès des enfants avec projection du film « mon corps c'est mon corps »

Objectifs

- De renforcer les notions de respect de soi et des autres mais aussi de droit pour agir quand une situation à risque se présente
- De reconnaître une situation gênante, intrusive ou abusive
- De développer des compétences pour se protéger

Enjeux :

- Prémunir les enfants du risque d'abus sexuel
- Permettre aux professionnels du département des relations aisées avec les équipes éducatives souvent en grande difficultés pour évoquer le sujet délicat des abus sexuels
- Sensibiliser les parents et les enseignants sur les sujets délicats de la sexualité et l'intimité de leurs enfants.
- Aborder la notion de respect de l'autre et les questions d'actualité comme le harcèlement.

Le public

Les enfants de classes de CM1 ou CM2 des écoles d'ALBI et du Séquestre, etc.....

L'action est en place depuis 2011 et depuis la mise en œuvre de cette action 1000 enfants ont été concernés.

- **Action Education Alimentation :** Cette action est mise en place de manière pluridisciplinaire (assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale, puéricultrice) pour de jeunes mamans en absence totale de savoir-faire, qui n'identifient pas l'importance des rythmes et temps de partage du repas pour un bon développement de leur enfant.

Objectifs

- Valoriser et renforcer des compétences pour une meilleure estime de soi
- Observer et encourager les moments de partage mère/enfants (et les autres mamans)
- Acquérir des connaissances en matière de diététique, alimentation de l'enfant, composition des aliments, hygiène et sécurité.

Publics

Il s'agit de familles repérées par les travailleurs médico-sociaux de la MD d'ALBI 1 pour qui le constat d'absence de repère en matière d'alimentation est posé mais également pour compléter une observation dans des situations d'évaluation éducative.

- Un fort partenariat est engagé sur le quartier de Lapanouse – St Martin et Jarlard du fait des nombreux services publics de proximité implantés (centre social municipal, crèches et haltes garderies municipales, écoles, collèges, lycées, régies de quartier).

Ces quartiers classés en zones prioritaires englobées par le CUCSA bénéficient d'un dispositif du **Projet de Réussite Educative (PRE)** qui apporte un réel travail de réseau et de partenariat de professionnels

- Le centre social municipal d'Albi propose une multiplicité d'activités pour les habitants et joue un rôle essentiel.

Il coordonne les actions liés à la Parentalité, assure le lien avec les institutions (Tarn Habitat – CAF – Police ...), les travailleurs sociaux du quartier et les services municipaux dans le cadre de rencontres partenariales (commissions familles) réfléchissent à une multitude de projets à destinations des habitants.

- Projet « vacances » 1^{er} départ de familles (travaillés avec les travailleurs sociaux de Maisons du Département et de la CAF)

- L'atelier « le petit monde des Lucioles » animé par la Protection Maternelle et Infantile (PMI), un espace d'accueil et d'activités pour les parents et les enfants de moins de 3 ans)
- Actions socio linguistiques financées en partie par le Programme Départemental d'Insertion (PDI) dont le porteur est le CCAS en direction des publics ayant été très peu scolarisés ou pas du tout dans leur pays d'origine.
- Action d'accompagnement social et à l'activité professionnelle portée par SOLIHA (Convention Agglomération du Grand Albigeois et Département) en faveur des gens du voyage installés sur l'aire d'accueil de JARLARD

Les enjeux :

Renforcer les liens partenariaux, impulser des dynamiques de projets

Faire émerger des projets d'actions en faveur des habitants

Favoriser l'autonomie des personnes dans la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

Enfance et famille

Le Département développe des **interventions en faveur des enfants, des jeunes adultes et de leurs familles** régies par le code de santé publique ainsi que le code de l'action sociale et des familles. Les deux secteurs d'interventions, qui sont la **protection maternelle et infantile** et la **protection de l'enfance**, sont complémentaires ; ils s'articulent autour d'un objectif commun, « l'intérêt supérieur de l'enfant », et d'une action commune, prévenir pour mieux protéger. Cet engagement départemental représente **23.6 M€* sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois** pour la période 2015-2017.

** comprend l'aide éducative en milieu ouvert, l'accueil en établissements sociaux et médicosociaux et chez les assistants familiaux, de mineurs confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance.*

Protection Maternelle et Infantile

- Une mission de **prévention et promotion de la santé** centrées sur la famille, la petite enfance et les jeunes : prévention pré et post natale, infantile jusqu'à 6 ans, planification familiale, accompagnement à la parentalité.
- Des actions **d'évaluation, d'accompagnement, de contrôle et de surveillance** des établissements et des professionnels de l'accueil de la petite enfance : agrément des assistants maternels et familiaux, et avis pour les établissements d'accueil de la petite enfance et des accueils de loisirs.
- Des missions de **santé publique et d'épidémiologie** : exploitation des données issues des certificats de santé, enquêtes épidémiologiques spécifiques départementales, régionales et nationales, politique vaccinale PMI, veille sanitaire ...
- Une mission de **dépistage** en école maternelle.

Chiffres clés au 31/12/2017

Thématique		Données départementales	Données du territoire du Grand Albigeois
Petite enfance	Nombre d'assistants maternels	1 440	292
	Nombre de structures collectives	107	26
	Nombre de places en structures collectives	2 490	1 304
	Nombre de Maisons d'assistants maternels	7	2

Thématique	Données départementales	Données départementales	Données du territoire
Prévention santé	Nombre de naissances	3460	688
	Nombre de lieux de consultations PMI	24	4
	Nombre de consultations planification	6	1
	Nombre de consultation par type :		
	médical	4787	761
	puéricultrices	2130	297
	sages-femmes	2577	830
	Nombre de visite à domicile puéricultrices et sages-femmes	5707	724 + 396 = 1120

	Bilan ¾ en école maternelle	3323	585
--	-----------------------------	------	-----

Nombre d'Assistants Familiaux : 40

Protection de l'Enfance

- Une mission centrée sur **les besoins fondamentaux de l'enfant**, soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation, dans le respect de ses droits.
- Des **actions de prévention auprès des enfants et de leurs familles** : aides financières, service éducatifs de jour, actions éducatives à domicile.
- Des mesures de **protection de l'enfance administratives et judiciaires** : accueils en établissements, et interventions en milieu ouvert.

Chiffres clés au 31/12/2017

Thématique		Données départementales	Données du territoire du Grand Albigeois
Informations préoccupantes	Nombres d'enfants concernés par une information préoccupante	1 016	232
Mesures de protection de l'enfance	Nombre d'enfants confiés par décision du Juge pour Enfants,	1 128	322
	Nombre de mesures éducatives à domicile	680	99
Types d'accueils	Nombre d'assistants familiaux agréés par la PMI	334	ND
	Nombre d'assistants familiaux employés par le Département	256	22

Etablissements et lieux de vie partenaires au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance implantés sur le territoire :

Nom	Ville
MECS St Jean	Albi
Maison partagée ETRE Assistance Tarnaise des pupilles	Arthès
Foyer ST Joseph H.A.J.A Habitat Jeunes en Albigeois	Albi
Foyer DEPART. ENFANCE FAMILLE	Albi
Maison des Femmes en difficulté DOMINIQUE MALVY	Albi
I.T.E.P. LE CHEMIN	Albi
Centre Educ.et Professionnel ST Jean du Caussel	Albi
Lieu de Vie Lestourie Mr ROUSTIT Daniel	Salies

Vie sociale et insertion

Le Département du Tarn gère l'allocation du **Revenu de Solidarité Active** et l'**accompagnement** qui lui est lié. Il articule **l'habitat** et le **Fonds de Solidarité Logement**, la gestion du **Fonds Social Européen**, la **politique de la ville** et l'action en direction des jeunes pour favoriser **l'insertion** des habitants et limiter le risque de marginalisation. Au titre du **Revenu de Solidarité Active**, l'engagement du Département **sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois** représente environ **45 millions d'€**** pour la période 2015-2017.

*** comprend les allocations du Revenu de Solidarité Active pour les allocataires du territoire.*

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Objectifs :

- **Assurer** aux personnes sans ressource ou disposant de faibles ressources **un niveau minimum de revenu** variable selon la composition du foyer,
- **Fournir un dispositif d'accompagnement social et professionnel** pour faciliter l'accès à l'emploi ou consolider les capacités professionnelles de ceux qui sont sans activité ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées.

Chiffres clés au 31/12/2017

FOYERS RSA	Données Départementales	Données du territoire du Grand Albigeois
Nombre de foyers RSA total	11 794	2 956
Dont RSA majoré	1 306	337

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION

Le PDI définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA. Il est négocié avec les partenaires institutionnels : pôle emploi, Missions locale, intervenants associatifs du territoire.

Actions d'Accompagnement Social

Lorsque l'éloignement de l'emploi ou les problématiques sociales des bénéficiaires du RSA sont trop importantes et qu'une orientation sociale est préconisée, les actions menées dans le cadre de cet accompagnement portent sur :

- **L'accès aux droits** et l'organisation de la vie quotidienne,
- **L'acquisition des savoirs** de base et la lutte contre l'illettrisme,
- **La parentalité**,
- **La création de liens sociaux** et la prise en compte de l'état de **santé** dans un contexte de précarité.

Les actions sont menées sur le territoire en lien avec les Maisons Départementales et portées par des opérateurs locaux.

Chiffres clés au 31/12/2017

2017	Subventions versées	Porteurs	Actions.
Actions Départementales	518 900 €	32	70

<i>Dont le Pôle d'action sociale Albigeois Bastide (cf Carte page 5)</i>	138 730 €	10	22
L'identification des porteurs locaux est fonction des réponses à l'appel à projets lancé par le Département. Parmi les structures intervenantes: Au fil de soi, l'association des centres sociaux du Ségala Tarnais, la fédération des familles rurales du Tarn. Par ailleurs, certaines actions dont la portée est départementale interviennent sur le territoire de l'agglomération : informations juridiques du CIDFF, consultations parentalité de l'Ecole des Parents et des Educateurs, ainsi que l'accompagnement à la scolarité effectué par l'AFEV.			

Actions d'Accompagnement Professionnel

Lorsqu'ils disposent d'une orientation professionnelle, les allocataires soumis à droits et devoirs bénéficient d'actions articulées autour :

- De la **mobilité vers l'emploi** (Diagnostics Socio Professionnel, Accompagnement Vers l'Emploi),
- De **l'aide à la reprise d'emploi** : contrats aidés,
- De l'aide à la reprise d'emploi par l'utilisation de **Structures de l'Insertion** par l'Activité Economique (SIAE),
- De **l'aide à la mobilité géographique** avec des actions de prêt de véhicules ou la gratuité des cartes pastel.

Chiffres clés au 31/12/2017

2017	Subventions versées	Porteurs
Actions Départementales	551 633€	41
<i>Dont le Pôle d'action sociale Albigeois Bastide</i>	291 828€	19
L'identification des porteurs locaux est fonction des réponses à l'appel à projets lancé par le Département Parmi les structures intervenantes : Agriservices, Laser emploi, Ensemble pour l'emploi, Quartiers +, Ménage services, SAS Regain, TES, Emmaüs, Habits pour l'emploi, Regain action, Régie Inter Quartiers, Verso, Mission Locale, Font labour		

Nombre de bénéficiaires de la gratuité de la carte pastel (carte transport bus et SNCF) sur la communauté d'agglomération de l'Albigeois au 31/12/2017: 1 853

POLITIQUE DE LA VILLE

Les 3 piliers de la politique de la ville sont :

- La cohésion sociale,
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- Le développement économique et l'emploi.

Financements départementaux dans le cadre du Contrat de ville du Grand Albigeois sur la période 2015-2017:

- Portage communauté d'agglomération consacrée au soutien de projets : 20 300 € par an (12 actions)
- Appui à la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale : 9 025 € par an

POLITIQUE JEUNESSE

La prévention de l'entrée dans le RSA concernant particulièrement les jeunes passe par la participation aux structures d'accompagnement telles que les Missions Locales ou les Foyers des Jeunes Travailleurs.

Les jeunes du territoire bénéficient de dispositifs suivants :

2017	Données Départementales
Missions Locales Tarn Nord	65 000€
FJT St Joseph et immeuble LE LOIRAT Albi	48 622 €

Le Département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficultés des aides spécifiques et ponctuelles (Fonds d'Aide aux Jeunes) destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

2017	Données Départementales		Données sur le territoire du Grand Albigeois	
	Nombre d'aides	Montant	Nombre d'aides	Montant
FAJ	332	122 775 €	127	15 787€

FONDS SOCIAL EUROPEEN

Le Département gère des crédits du Fonds Social Européen dans le cadre de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emplois ou d'inactifs.

Chiffres clés au 31/12/2017

2017	Subventions versées FSE 2017	Porteurs
Actions Départementales	1 394 568.78 €	20
<i>Dont le Pôle d'action sociale Albigeois Bastides</i>	919 385.80 €	11

HABITAT, LOGEMENT

A travers sa participation active aux politiques publiques proposées ou co-animées avec l'Etat, la politique départementale s'inscrit dans une démarche partenariale pour favoriser l'insertion par et dans le logement des personnes défavorisées. Le Département met en œuvre des actions visant à permettre l'accès et le maintien dans le logement des publics en difficulté, à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, à soutenir le développement du logement très social.

Accompagnement de publics en difficultés : Fonds solidarité logement

Le Département participe à la mise en œuvre du **droit au logement** des ménages éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir.

Chiffres clés au 31/12/2017

Fonds solidarité logement	Montants accordés	Nombre de demandes	Nombre de foyers aidés
Données Départementales	907 150 €	3 960	3 160
Données du territoire du Grand Albigeois	200 349 €	2 384	664

Soutien au logement très social	Montants accordés	Projets 2017 sur le territoire du Grand Albigeois MAISONS CLAIRES Marssac TARN HABITAT Gaillac TARN HABITAT Lescure d'Albigeois PATRIMOINE Marssac
Données Départementales	347 000€	
Données du territoire du Grand Albigeois	114 000€	

Autonomie (seniors, handicap, personnes majeures vulnérables)

Le Département conduit des politiques en direction des **personnes en situation de handicap** et des **personnes âgées**, mais également des **personnes majeures vulnérables**. Ces interventions sont constituées non seulement **d'accompagnement des personnes**, à titre individuel, mais aussi **d'interventions auprès des établissements et services** qui les accueillent et les soutiennent. Ces actions du Département représentent **61 millions €***** d'engagement financier sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en 2015/2017.

*** comprend l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, les prestations de compensation du handicap, l'aide sociale à l'hébergement, versée pour des bénéficiaires du territoire, ainsi que les actions de prévention pour la perte d'autonomie.

La protection des majeurs vulnérables

Chiffres clés au 31/12/2017

2017	Nombre d'évaluations de situation	Signalements aux autorités judiciaires	Nombre de mesures d'accompagnement social personnalisé
Données Départementales	318	50%	68
Données du territoire du Grand Albigeois	54	44	15

L'aide à l'autonomie

Chiffres clés au 31/12/2017

Allocations	Bénéficiaires de l'APA	Bénéficiaires de la PCH	Bénéficiaires de l'ACTP
Données Départementales	6 340	875 (dont 77 enfants)	433
Données du territoire du Grand Albigeois	2 864	267 dont 15 enfants	98

Aide sociale	Bénéficiaires de l'aide sociale (PA)	Bénéficiaires de l'aide sociale (PH)
Données Départementales	331	1825

Données du territoire du Grand Albigeois	128	398
---	-----	-----

Les établissements sociaux et médicosociaux autorisés par le Département implantés sur le territoire du Grand Albigeois

Informations clés au 31/12/2017

Implantés sur le territoire :

EHPAD	Ville
Le BOUTGE	ALBI
ESCUDIE	ALBI
JARDIN DE JOUVENCE	ALBI
LES MIMOSAS	ALBI
LOUISE ANCEAU	ALBI
RESIDENCE DU PALAIS	ALBI
LA RENAUDIE	ALBI
LE PARC	ALBI
LES BLE D'OR	CATELNAU DE LEVIS
LES CHARMILLES	LESCURE D'ALBIGEOIS
LES TERRASES DU PASTEL	PUYGOUZON
Etablissements d'hébergement	
RESIDENCE OLGA DUCOUDRAY	ALBI
Etablissements pour personnes handicapées	
COMPLEXE TRICAT SERVICE	ALBI
FOYER de le RENAUDIE	ALBI
SAVS SAMSAH L'ECELLE	ALBI

Les services d'aide à domicile au 31/12/2017

SSIAD	Ville
Centre hospitalier d'Albi	ALBI
UMT Terres d'OC	ALBI
SAD	
AASSODAL	ALBI
ADMR du Tarn	ALBI
UMT Terres d'OC	ALBI
Abelia services à domicile	ALBI
Age d'or service	ALBI
AIDADOM ADHAP services	ALBI
DOMICIL+	ALBI
Familles services	ALBI
L'atout à domicile	ALBI
Services Compris	ALBI

Actions et partenariats

Les habitants de la communauté d'agglomération du Grand Albigeois peuvent bénéficier des actions mises en œuvre dans le cadre de la **conférence des financeurs**, ainsi **que des actions développées localement par le CLIC**.

EPCI : communauté d'agglomération de l'Albigeois	Données 2017
Demandes d'info tout venant traitées par le coordonnateur CLIC (En dehors des demandes concernant les prestations versées par le Département)	160
Aidants de personnes âgées repérés et recevant plusieurs informations annuelles	826
Aidants de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer formées par l'association FA81 (convention de partenariat avec le Conseil départemental)	70
Rencontres d'information multi professionnelles "INFOCLIC"	2 rencontres: Avril: 27 personnes Novembre: 18 personnes
Actions et Partenariats (en dehors de la CFPPA)	Lescure: Projet de Halte repit

Plus d'informations sur le site : <http://personnes-agees.tarn.fr/>

Dans le cadre de la **Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées**, des **ateliers collectifs** ont été conduits sur le territoire de l'agglomération (Arthès, Cambon, Carlus, Cunac, Lescure d'Albigeois, Rouffiac, Saint-Juéry, Le Séquestre, Saliès...) pour **évaluer les facteurs de risques**

de chutes et de la fragilité, des risques **de dénutrition** et des risques **bucco-dentaires**. La pratique douce de **marche nordique** dans le programme « seniors soyez sport » fait également l'objet d'actions à **Carlus, Fréjairolles, Dénat ou encore à Puygouzon**.

VOLET SOLIDARITES TERRITORIALES

Le Conseil départemental intervient sur l'ensemble du territoire et en proximité pour les routes, l'eau, l'environnement, le numérique, le développement territorial, le tourisme, l'agriculture et l'agro-alimentaire, l'éducation, le sport, la culture.... Il est le garant des solidarités territoriales.

Routes

Le Conseil départemental entretient plus de 4 000 km de voirie départementale ainsi que les sentiers de randonnée. Sur le territoire de l'agglomération de l'Albigeois, cela représente **un investissement de plus de 3,8 millions €** pour les années 2015/2017.

Les **opérations de revêtement des routes départementales** sur le territoire de l'agglomération, représentent **un investissement de plus de 1,8 millions €** entre 2015 et 2017.

Des **opérations spécifiques** ont également été menées, notamment à **Arthès** pour la **RD97** avec un montant des **travaux d'aménagement s'élevant à près de 700 000 €**. A **Marssac-sur-Tarn**, une **opération spécifique pour la traverse** a bénéficié d'une intervention de plus de **248 000 €** du Département.

L'aérodrome d'Albi-Le Séquestre bénéficie d'un soutien départemental qui s'élève à **188 000 €** sur la période. Enfin dans le cadre du Fonds de concours à l'Etat pour les routes nationales, le Département a participé à hauteur de **740 000 € pour la Rocade d'Albi**.

Par ailleurs, le département verse du FAVIL au bénéfice des communes de l'agglomération de moins de 2000 habitants.

Eau

Le Conseil départemental favorise **l'accès équitable à une eau potable de bonne qualité** et à un **coût acceptable**. Il favorise également la **mise en conformité** et **aide au fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs publics**. Sur la période 2015-2017, ces actions du Conseil départemental représentent **863 561 €** à l'échelle de l'agglomération albigeoise.

La **construction d'une station de production d'eau potable mutualisée et des réseaux de transfert permettant l'alimentation en eau potable des communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeoise et Saint-Juéry**, représente une intervention départementale de **800 000 €**.

A **Dénat**, le Département est intervenu pour accompagner les **travaux d'extension de la capacité de traitement de la lagune d'épuration** à hauteur de **16 194 €** attribués à la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Sur les lagunes de **Dénat, Saliès et Labastide Dénat**, afin que le S.A.T.E.S.E. puisse réaliser les mesures de débit dans de bonnes conditions, des **canaux de mesures** ont été installés. Le département a accompagné financièrement la Communauté d'agglomération de l'Albigeois sur cette opération à hauteur de **5 625 €**.

Environnement et biodiversité

Le Conseil départemental intervient en matière d'environnement et de biodiversité. Cet engagement représente **528 €** sur le territoire de l'agglomération de l'Albigeois pour les années 2015/2017.

Dans le cadre de la **restauration de prairies humides**, le Conseil départemental a participé avec **528 € d'aides**.

Développement territorial : aides aux communes et aux intercommunalités

Le Conseil départemental favorise le développement communal et intercommunal en matière d'équipement en soutenant les investissements immobiliers réalisés notamment par les communes et les intercommunalités. L'objectif de ces interventions départementales est **l'amélioration du cadre de vie et des équipements** mis à disposition des tarnais, mais aussi **l'impulsion de l'économie locale** en soutenant financièrement les travaux portés par les collectivités territoriales. Sur le territoire de l'agglomération de l'Albigeois, **ces aides financières du Conseil départemental représentent 3 841 284 €** pour les années 2015/2017.

De nombreux projets ont été soutenus par le Département, dont la **création d'une passerelle piétonne et cyclable** en encorbellement sur le Tarn (MO : communauté d'agglomération de l'Albigeois) avec une aide de **993 921,50 €**. Le **réaménagement de la gare de Saint-Juéry en espace culturel** (MO : commune de Saint Juéry) avec une première tranche soutenue à hauteur de **260 000 €** ou encore l'aménagement du centre ancien de **Castelnau de Lévis** (MO : communauté d'agglomération de l'Albigeois) qui a bénéficié de **132 053 €** d'aides départementales.

Les communes de moins de 2 000 habitants bénéficient aussi d'aides départementales pour leurs projets d'investissement afin d'entretenir ou rénover leur patrimoine, voire à s'engager dans des constructions nouvelles. La commune de **Cunac** a par exemple été soutenue pour la **construction de locaux périscolaires** (MO : commune de Cunac) avec **346 310 €** d'aides départementales. Autre exemple, la commune de Terssac a été soutenue pour la **création d'une aire de jeux** (MO : commune de Terssac) avec une participation du Département de **8 751 €**.

Le Conseil départemental aide également les communes de moins de 2 000 habitants à **aménager la voirie d'intérêt local** : au sein de l'agglomération de l'Albigeois, la commune de **Fréjairolles** a par exemple bénéficié d'une aide de **14 198 €** pour des travaux de voirie (MO : communauté d'agglomération de l'Albigeois).

Attractivité territoriale : agriculture, agro-alimentaire, tourisme, développement économique

Le Conseil départemental intervient en faveur de l'attractivité territoriale, à travers le **soutien à l'agriculture, le développement agro-alimentaire, le tourisme et le soutien au commerce et à l'artisanat**. Les interventions du Conseil départemental en matière d'attractivité territoriale sur l'agglomération de l'Albigeois représentent plus de **133 000 euros** sur la période 2015/2017.

Le dispositif Tarn Eco EHPAD qui porte sur le **développement des produits alimentaires de proximité et de qualité** est un label décerné par le Département du Tarn aux maisons de retraite. Il contient des actions phares comme la mise à disposition sur internet du catalogue des fournisseurs tarnais intéressés pour desservir la restauration collective « **le Tarn dans notre assiette** », ou l'accompagnement technique collectif. Au sein de l'agglomération de l'Albigeois, **3 EHPAD se sont engagés** dans ce dispositif innovant à l'échelle nationale sur la période 2015-2017 : à **Puygouzon** et 2 établissements à **Albi**.

Le soutien du Département du Tarn au fonctionnement de **l'office de tourisme d'Albi** s'élève à **25 000 €** par an, et s'inscrit depuis 2016 dans une stratégie de convergence des offices de tourisme du territoire : le **comité stratégique animé par Tarn Tourisme** réunit chaque mois les destinations touristiques structurées pour **définir et co-construire une stratégie de développement touristique partagée**. Depuis 2017, **l'Hôtel Reynès, rue Timbal à Albi, est devenu l'espace de valorisation des destinations tarnaises** : promotion des territoires et des savoir-faire locaux au travers d'animations et de mises en scène interactives. L'Hôtel Reynès constitue **une**

complémentarité forte et nécessaire à l'offre territoriale, en articulation avec ce que propose l'Office de Tourisme d'Albi.

Par ailleurs, en matière d'**équipement touristique**, la **SCI Melna** a bénéficié en 2016 d'une aide départementale de **60 000 € pour la création d'un gîte de groupe sur la commune de Dénat**.

Education

Le Département assure la construction, **l'entretien et l'équipement** des **31 collèges publics**. Il **aide également les familles tarnaises** (demi-pension, transports scolaire pour les enfants en situation de handicap) et **finance des projets éducatifs** dans les collèges. Sur de l'agglomération de l'Albigeois, **cet engagement départemental représente 3 874 718 €** sur la période 2015/2017.

Les **dotations de fonctionnement pour les 5 Collèges publics d'Albi et de Saint-Juéry**, représentent un engagement de plus de **1,9 millions €** de la part du Conseil départemental sur la période 2015/2017. Les **dotations de fonctionnement pour les 2 Collèges privés d'Albi** représentent quant à elles un engagement de plus de **600 000 €** de la part du Conseil départemental sur la période 2015/2017.

Afin de **permettre l'accès à tous les enfants à la cantine scolaire**, le Département développe l'aide à la restauration scolaire. Cette aide est versée aux établissements et vient en déduction du montant dû par les familles pour les frais de demi-pension de leur enfant. **L'aide à la restauration scolaire concerne les 5 collèges publics et 2 collèges privés implantés sur le territoire de l'agglomération albigeoise** et touche près de **860 enfants vivant sur la commune** (soit 32 % des demi-pensionnaires et internes sachant qu'ils étaient au nombre de 2644 en 2016-2017) et **978 enfants sur le territoire de l'agglomération albigeoise** pour l'année scolaire 2016-2017 pour **3 646 demi-pensionnaires et internes** inscrits dans les collèges (2 988 collèges publics et 658 demi-pensionnaires collèges privés) soit 27 % des demi-pensionnaires et internes. A titre d'indication, le **taux de d'accueil des enfants demi-pensionnaires des collèges publics est de 78% sur le territoire de l'agglomération albigeoise**, ce qui est élevé pour le milieu urbain, le taux pour la totalité du département étant à 78%. Cet engagement du Département pour favoriser l'accès à la restauration scolaire, et contribuer ainsi à offrir les mêmes chances de réussite à tous les jeunes, fait l'objet d'une aide départementale de plus de **291 383 € sur le territoire de l'agglomération albigeoise**.

L'équipement des collèges en **tablette numérique** a représenté un investissement de plus de **291 000 €**. Le **matériel de cuisine** a été financé à hauteur de **66 321 €** et le **matériel et le mobilier pédagogique** l'a été pour plus de **38 000 €**.

Le Département investit dans l'enseignement supérieur pour offrir aux jeunes tarnais la possibilité de suivre des études supérieures de proximité dans des conditions de vie de qualité. Le soutien à la structuration de ce secteur permet de répondre aux enjeux d'aménagement du territoire. A ce titre, le Département participe à l'aménagement, à la restructuration et à l'entretien des locaux : **l'Institut National Universitaire Champollion à Albi ainsi que l'Ecole des Mines Albi Carmaux ont bénéficié de plus de 500 000 €** d'aides départementales entre 2015 et 2017. Le Département est également membre du syndicat mixte Sup Albi Tarn.

Le transport des élèves et étudiants handicapés vers les établissements scolaires, fait l'objet d'une prise en charge **sur le territoire de l'Albigeois** par le Département à hauteur de plus de **47 000 €** lors du dernier triennal.

Autre exemple, **les fruits à la récré**, la distribution de **cartes de liaison** et de **dictionnaires**, ont respectivement été financés pour **5 856 €, 422 € et 2 817 €** sur la période.

Sports et jeunesse

Le Conseil départemental participe au **financement d'équipements sportifs de qualité** et soutient les associations et manifestations sportives. **Aux côtés des comités sportifs départementaux**, il est présent sur tous les terrains afin de **permettre la pratique sportive par le plus grand nombre**. Sur le territoire de l'Agglomération de l'Albigeois, les aides du Département en faveur du Sports et de la Jeunesse représentent **755 608 €** pour les années 2015/2017.

L'ASPTT Albi football, et notamment le football féminin, a bénéficié de **140 000 € d'aides départementales** pendant la période.

L'organisation au **Stadium d'Albi** de la **des Championnats de France Espoirs et Nationaux d'athlétisme** des 8 et 9 juillet 2017 a été soutenue par le Département avec **10 000 € d'aides**.

Au sein de l'agglomération de l'Albigeois, **7 collégiens participent au Conseil départemental jeunes**. Ils y représentent les **7 collèges d'Albi et Saint-Juéry**.

Les **chéquiers collégiens** ont été distribués à près de **4 000 élèves**, mobilisant plus de **165 000 €** de remboursement du Département sur la période auprès des partenaires du chéquier installées sur le territoire intercommunal.

Culture

Le Conseil départemental structure une **politique culturelle départementale** en partenariat avec les collectivités territoriales, les associations et les organismes culturels tarnais. Il permet aux tarnais, particulièrement aux plus jeunes, d'accéder à une **offre culturelle de proximité et de qualité**. Enfin, le Département conserve, gère et valorise les **richesses patrimoniales matérielles et immatérielles**. Les interventions du Conseil départemental en matière d'action culturelle et artistique représentent plus de 5 836 731 € localisés sur l'agglomération de l'Albigeois pour les années 2015/2017.

Sur le territoire de l'agglomération de l'Albigeois, **la Bibliothèque départementale a versé plus de 6 000 documents**. **50 renouvellements de collections** ont été effectués par desserte documentaire : tournées bibliobus, livraisons par navette ou accueils sur place. **47 jours de formation** ont été dispensés, **19 actions culturelles** ont été développées, et aucune bibliothèque n'est hébergée sur le serveur départemental.

Le Département intervient pour la conservation, la protection et la valorisation du Palais de la Berbie. Via le Syndicat Mixte, il contribue à la réhabilitation et à l'entretien des bâtiments du Palais de la Berbie. En 2017, le Département a inscrit une participation de **185 000 €** en investissement et **30 000 €** en fonctionnement.

Le Conseil départemental **soutien l'organisation du festival de musique « Pause Guitare » à Albi**, avec une aide de **135 000 €** sur la période pour l'association Arpèges et Trémolos, ainsi que l'organisation du **festival de cinéma « Les Œillades »** porté par le **Cinéforum d'Albi** qui bénéficie d'une aide de **21 000 €**. Pour la programmation de **saisons musicales au Noctambule**, la **MJC d'Albi est soutenue** avec **15 000 € d'aides départementales**, tout comme la structure **Rugby, Culture et Passion pour l'organisation du festival Rugbimages**.

Sur les territoires de la commune d'Albi et de l'agglomération albigeoise, **le Département apporte son soutien financier à une dizaine d'acteurs locaux de la lutte contre les exclusions et les discriminations**. Le Département **favorise l'insertion du public par la culture, notamment via le dispositif « Cinéma & Cohésion Sociale »**. Il s'agit de proposer et d'accompagner des familles en difficulté à des séances de cinéma tout public et à tarif réduit, selon une programmation choisie avec les acteurs de la médiation sociale et culturelle. **450**

entrées ont été aidées en 2016 à Albi pour des séances au cinéma des Cordeliers, à la salle Arcé de la Scène Nationale ou bien dans le cadre du festival Les Œillades. Pour accompagner le public, parmi les acteurs, sont également mobilisés le CCAS d'Albi, les Centres Sociaux de Veyrières-Rayssac, de Saint-Juéry, l'espace Adèle, et il y a encore peu de temps avec le centre social de Cantepau.

Occitan

Le Conseil départemental soutient l'Occitan par une approche globale et transversale qui comprend des **aides financières aux associations** culturelles telles que l'Institut d'Etudes Occitanes et Radio Albigeois, le **soutien à l'enseignement de l'occitan**, la valorisation des adhérents à la marque territoriale « **Tarn, cœur d'Occitanie** » et la mise en place de panneaux routiers bilingues. Cet engagement départemental représente **près de 9 000 € sur l'agglomération de l'Albigeois** sur la période 2015/2017.

22 panneaux d'entrée d'agglomération en Occitan ont ainsi été installés à **Albi, Cambon, Castelnau-de-Lévis, Rouffiac, Saint-Juéry, Marssac, Le Séquestre, Fréjairolles, Arthès, Terressac, et Carlus**. En outre, **4 panneaux touristiques « Tarn cœur d'Occitanie – Benvenguda ! »** ont été mis en place à **Albi, Puygouzon, Rouffiac et Lescure**.

Dans le cadre de « la convention pour l'enseignement de l'occitan dans le Tarn », le Conseil départemental soutient **l'option Occitan dans les collèges d'Albi**, et de **Saint-Juéry**, la fédération départementale des Calandretas qui compte une école à Albi ainsi que les cours de **sensibilisation au patrimoine Occitan** dans les écoles d'**Albi, Terressac, Arthès et Lescure**.

Dans le secteur de l'aide aux personnes âgées, des sensibilisations **professionnelles** ont été financées, ainsi que des malles pédagogiques et des livrets-CD **d'utilisation de l'Occitan pour le personnel des EHPAD d'Albi et de Castelnau de Lévis**.

La médiathèque d'agglomération Pierre-Amalric propose au public une importante collection patrimoniale occitane, l'une des plus riches de la région : livres anciens imprimés, manuscrits, affiches (consultation sur rendez-vous).

Les engagements financiers du Département sur le territoire de l'Agglomération de l'Albigeois, en 2015/2017 :

SOLIDARITES HUMAINES	
Enfance et famille	23 644 478 €
Vie sociale et insertion	45 022 802 €
Autonomie	61 291 298 €
SOLIDARITES TERRITORIALES	
Routes	3 837 437 €
Opérations spécifiques	1 097 062 €
Opérations de revêtement	1 812 337 €
Aérodrome Albi-Le Séquestre	188 038 €
Routes nationales : rocade d'Albi	740 000 €
Bâtiments	5 912 750 €
Collège Honoré de BLZAC à Albi	390 100 €
Collège BELLEVUE à Albi	204 250 €
Collège Aristide BRUANT à Albi	235 450 €
Collège Jean JAURES à Albi	333 600 €
Collège SAUT DE SABO à Saint-Juéry	337 350 €
Maison du Département PORTAL à Albi	38 100 €
Laboratoire d'Analyses à Albi	114 750 €
Bibliothèque Départementale à Albi	22 950 €
Foyer Départemental Enfance Famille à Albi	197 000 €
Hôtel du Département à Albi	984 350 €
ESPE à Albi	49 200 €
USSPA à Albi	302 600 €
CDOS à Albi	575 600 €
Moulins Albigeois à Albi	15 450 €
Crèche l'Oiseau Bariolé à Albi	3 300 €
Hôtel Reynès à Albi	1 790 000 €
Inspection Académique à Albi	63 100 €
Parc Routier à Albi	145 050 €
Centre d'exploitation routier à Albi	10 350 €
Eau	863 561 €
Accès à l'eau potable	808 266 €
Assainissement	55 295 €
Environnement et biodiversité	528 €
Numérique	Zone AMII : Orange
Développement territorial	3 841 284 €
Aides aux intercommunalités et aux communes	3 049 174 €
Aides aux communes de moins de 2 000 habitants	700 785 €
Aides aux communes pour la voirie d'intérêt local	91 325 €
Attractivité territoriale	133 137 €

Agriculture, agro-alimentaire	13 424 €
Tourisme	119 713 €
Education	3 874 718 €
Aide à la restauration scolaire	291 383 €
Elèves en situation de handicap	47 466 €
Numérique	291 921 €
Matériel de cuisine	66 321 €
Fruit à la récré	5 856 €
Dotation de fonctionnement Collèges publics	1 926 625 €
Dotation de fonctionnement Collèges privés	626 117 €
Matériel et mobilier pédagogique	38 300 €
Dictionnaires	2 817 €
Carnets de liaison	442 €
Université	577 470 €
Sports et Jeunesse	755 608 €
Culture	5 836 731 €
Subventions	3 501 000 €
Patrimoine	75 875 €
Education artistique et culturelle	2 035 431 €
Projets associatifs et territoriaux	224 425 €
Occitan	8 894 €
Panneaux	4 190 €
EHPAD	540 €
Collèges et écoles	6 608 €

Article 5 – Axes de développement du Département

Les politiques publiques du Conseil départemental du Tarn s'articulent autour de 4 axes de développement principaux :

1. Un Département solidaire de l'ensemble des Tarnais

A. Veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles

- I. Conforter le travail préventif de la maternité à la paternité
- II. Développer l'offre d'accueil et pérenniser l'existant afin de réduire les inégalités territoriales tant en matière d'accueil individuel que collectif
- III. Mieux repérer et traiter les situations d'urgence
- IV. Adapter et diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leurs familles
- V. Favoriser la continuité des parcours des enfants jusqu'au passage à l'âge adulte

B. Accompagner et soutenir les populations les plus fragiles

- I. Assurer l'information des personnes âgées et handicapées
- II. Prévenir la perte d'autonomie
- III. Favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles
- IV. Offrir un hébergement de qualité en établissement et en famille d'accueil
- V. Assurer les recouvrements et la gestion des reversements
- VI. Participer à la protection des personnes majeures vulnérables

C. Favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement

- I. Renforcer la cohésion sociale et lutter contre la précarité
- II. Renforcer et développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté
- III. Lutter contre les exclusions et les discriminations
- IV. Favoriser l'insertion par et dans le logement
- V. Soutenir l'investissement et aider aux opérations de bâti en matière de logement social

2. Un Département mobilisé en faveur de l'emploi et de l'aménagement de son territoire

A. Agir en faveur de la création et du maintien d'emplois de proximité

- I. Soutenir le développement touristique
- II. Soutenir le développement agricole et rural

B. Faciliter la mobilité des Tarnais

- I. Améliorer et entretenir les liaisons routières
- II. Favoriser l'intermodalité et le partage de la route

C. Assurer une solidarité territoriale

- I. Poursuivre les aménagements stratégiques essentiels pour l'économie tarnaise dans le domaine du numérique
- II. Soutenir le développement territorial
- III. Favoriser l'accès des services pour tous
- IV. Favoriser la qualité du service public de l'eau et sa prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire
- V. Développer l'ingénierie territoriale

D. Préserver les ressources, les sites naturels et l'environnement

- I. Agir en faveur de l'environnement, des milieux naturels, de la ressource en eau et d'une gestion durable de l'espace
- II. Préserver et valoriser le cadre de vie et l'attractivité du territoire
- III. Agir en faveur de la transition énergétique
- IV. Développer une dynamique départementale dans les domaines de l'environnement

3. Un Département qui accompagne sa jeunesse et les pratiques sportives, culturelles et de loisirs du plus grand nombre

A. Agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes tarnais les mêmes chances de réussite

- I. Contribuer à la réussite éducative pour tous et lutter contre le décrochage scolaire
- II. Favoriser l'éducation citoyenne
- III. Mieux-être et mieux vivre ensemble
- IV. Favoriser l'autonomie des jeunes pour une ouverture sur le monde
- V. Investir dans l'enseignement supérieur pour offrir aux jeunes tarnais la possibilité de suivre des études supérieures de proximité dans des conditions de vie de qualité

B. Promouvoir la pratique sportive et agir pour la jeunesse

- I. Contribuer à l'accès aux activités physiques et sportives pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire
- II. Favoriser les loisirs sportifs et touristiques
- III. Soutenir les acteurs départementaux et locaux œuvrant pour l'épanouissement et l'accès à l'autonomie des jeunes

C. Faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales

- I. Rendre accessible le patrimoine tarnais au plus grand nombre
- II. Accompagner le développement culturel sur l'ensemble du territoire tarnais et favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre

4. Un Département responsable

Cet axe concerne essentiellement l'organisation interne du Département et de ses services.

En 2018, le Département a engagé une large consultation avec les forces vives du Tarn, afin de proposer une vision prospective et innovante du Tarn à l'horizon 2030. Enquête grand public, comités d'experts, rencontres territoriales alimentent la démarche pour préciser et développer les politiques départementales qui pourront être amenées à évoluer.

Article 6 – Modalité d'exécution de la convention

Les dispositions du contrat se conforment aux règles générales d'attribution des aides départementales aux équipements réalisés par des collectivités territoriales ou des tiers, définies par le Conseil Départemental lors de ses réunions du 25 janvier 2000 et du 30 janvier 2006.

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature. Il porte sur la période 2018 – 2020.

A- Présentation d'une demande de subvention

Le maître d'ouvrage d'une opération formalise son projet en constituant le dossier technique et financier nécessaire à son instruction (lettre de demande, délibération, notice explicative, plans, devis, le cas échéant : cahier des charges détaillé, plan de financement prévisionnel...). Dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage publique, l'opération doit être inscrite au budget de la collectivité territoriale qui sollicite une aide départementale. Le dossier de demande d'aide est ensuite transmis pour instruction au Département.

Après instruction des dossiers, la Commission permanente du Département arrête l'aide attribuée aux projets et une notification est envoyée au maître d'ouvrage.

B- Versement des subventions

Les participations du Département sont engagées et liquidées selon le règlement départemental précipité du 30 janvier 2006 et du 15 avril 2011.

Toute opération subventionnée, sauf dérogation expresse, doit être commencée dans le délai d'un an suivant la décision de la Commission permanente du Département ; le versement de l'aide doit être terminé dans un délai de trois ans à compter de la même date sauf demande expresse du maître d'ouvrage.

En cas de réalisation partielle d'un projet, la subvention initiale sera ajustée au prorata des sommes réellement dépensées.

C- Actions d'information et de publicité sur les interventions du Département

La publicité relative aux interventions du Département a pour objectifs :

- de porter à la connaissance de la population la coopération entre les collectivités et le conseil départemental ;
- d'associer les habitants à l'évolution d'un projet jusqu'à son terme, afin de créer un phénomène d'appropriation collective des équipements.

Ce rôle incombe en premier lieu à la collectivité bénéficiaire, qui devra :

- Faire mention de la participation du Département par tous moyens à sa convenance ;
- Communiquer au Département, sans délai, copie de tout document ou déclaration relatifs à une modification statutaire ;
- Informer le Département, sans délai, de tout retard ou de tout empêchement dans l'exécution de son opération.
- Informer le Département de toute initiative de communication publique ayant trait à l'opération mentionnée (inauguration, pose première pierre, visite chantier).
- Faire connaître le soutien du Département lors des actions de relations avec la presse en étroite concertation avec le Département.

D- Contrôle du Département

Le versement de la subvention est conditionné au respect par le bénéficiaire des obligations suivantes :

- utiliser la subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée
- mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation du projet.
- mettre en œuvre des actions d'information et de publicité mentionnées dans le point C.

- Faciliter le contrôle par les services du Département de la réalisation des actions : en permettant l'accès à toute pièce justificative des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile. Un contrôle, éventuellement sur place, pourra être réalisé par le Département, en vue d'en vérifier l'exactitude.

E- Responsabilités – Assurances

Les activités des maîtres d'ouvrage sont placées sous leurs responsabilités exclusives. Les maîtres d'ouvrage devront souscrire à tout contrat d'assurance nécessaire de façon à ce que la responsabilité du Département ne puisse être mise en cause.

F- Modification de la convention – réalisation – sanction

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, définies d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant précisant les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux du présent contrat.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans le présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 – Opérations programmées par anticipation pour la période 2018-2020 sur le territoire intercommunal de l'agglomération Albigeoise

Opérations présentées en commission permanente par anticipation au contrat Atouts Tarn 2018-2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois :

CP	MAITRE D'OUVRAGE	OPERATION	COUT H.T.	Subvention attribuée
09/03/2018	A.D.E.P.A.P.E ETRE	Mise en place d'un système d'alarme	1 137,00	909,00
09/03/2018	Communauté d'agglomération de l'Albigeois	Aménagement d'une voie verte entre Albi et Saint-Juéry	155 900,00	23 400,00
08/06/2018	Office de tourisme d'Albi	Rénovation, Aménagement et mises aux normes de l'office de tourisme d'Albi	589 000,00	120 000,00
06/07/2018	Commune de Marssac	Construction d'une école élémentaire et agrandissement du restaurant scolaire - tranche 1	1 000 000,00	250 000,00

ANNEXE

Document non contractuel

Liste des opérations transmises pour information par la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois :

1. Un Département solidaire de l'ensemble des Tarnais

A. Veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles

⇒ **Développer l'offre d'accueil et pérenniser l'existant afin de réduire les inégalités territoriales tant en matière d'accueil individuel que collectif**

- Mise en accessibilité de la garderie sur la commune de Castelnau-de-Lévis (MO : commune de Castelnau-de-Lévis)
- Extension de l'école et de la cantine scolaire de Marssac-sur-Tarn (MO : commune de Marssac-sur-Tarn)

⇒ **Adapter et diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leurs familles**

- Activités du Relais des Assistants Maternels (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois)

B. Accompagner et soutenir les populations les plus fragiles

- Actions du contrat local de santé de la ville d'Albi (en cours d'élaboration, commune d'Albi/Agence Régionale de Santé)

⇒ **Prévenir la perte d'autonomie**

- Restructuration du mobilier urbain pour faciliter les mobilités piétonnes en centre bourg de Marssac-sur-Tarn (MO : commune de Marssac-sur-Tarn)
- Activités des équipements aquatiques pour les seniors (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois)

⇒ **Offrir un hébergement de qualité en établissement et en famille d'accueil**

- Création d'une maison de retraite à Arthès (MO : commune d'Arthès)

C. Favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement

- Actions du contrat de ville Albigeois 2015-2020
- Projet de rénovation urbaine de Cantepau (ANRU - quartier d'intérêt régional) (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois, commune d'Albi, Tarn Habitat)
- Actions en faveur de la dynamisation des cœurs de ville en favorisant la mutation des locaux commerciaux vacants en logements (communauté d'agglomération du Grand Albigeois)

2. Un Département mobilisé en faveur de l'emploi et de l'aménagement de son territoire

A. Agir en faveur de la création et du maintien d'emplois de proximité

- Mesures du CAP Agglo Business en faveur du recrutement et de l'installation d'emploi clef (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois)
- Réhabilitation de commerces de proximité en zone rurale (MO : communes de Dénat et de Carlus)

B. Faciliter la mobilité des Tarnais

⇒ **Améliorer et entretenir les liaisons routières**

- Etude relative à l'implantation d'un 4^{ème} ouvrage de franchissement du Tarn (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois)
- Aménagements de la RD 612 (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois, Département du Tarn)
- Aménagements de sécurité RN88 à Lescure d'Albigeois (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois)

⇒ **Favoriser l'intermodalité et le partage de la route**

- Elaboration du schéma directeur piéton (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois)

- Développement des liaisons douces – mise en œuvre du schéma directeur cyclable - développement de l'offre de services vélo (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois)
- Etudes et projet d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare SNCF d'Albi-Ville (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois)
- Modernisation du système de billettique des transports urbains (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois)
- Sécurisation des arrêts de transports collectifs aux abords du collège de Saint-Juéry (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois)

C. Assurer une solidarité territoriale

⇒ Favoriser l'accès des services pour tous

- Actions numériques du réseau des médiathèques (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois)

D. Préserver les ressources, les sites naturels et l'environnement

⇒ Agir en faveur de l'environnement, des milieux naturels, de la ressource en eau et d'une gestion durable de l'espace

- Création d'une nouvelle cuisine centrale favorisant les filières courtes (MO : commune d'Albi)
- Actions en faveur de la biodiversité, notamment sur le site de Pratgrausals à Albi (MO : commune d'Albi)
- Promotion des circuits courts agroalimentaires - opération « Fermes en ville » et « Fermes à la cantine » (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois), actions inscrites au Projet Alimentaire Territorial (commune d'Albi)
- Mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'économie circulaire : plateforme matériaux, biodéchets, écologie industrielle et territoriale, stratégie de réemploi.... (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois)

⇒ Préserver et valoriser le cadre de vie et l'attractivité du territoire

- Aménagement urbain des centres bourg et centres ville : Terssac, Saint Juéry, Saliès, Cunac... (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois)
- Aménagement de la base de loisirs de Pratgrausals (MO : commune d'Albi)
- Restructuration de la salle des fêtes de Cambon d'Albi et de la place piétonne attenante (MO : commune de Cambon d'Albi)
- Redéfinition de la place Emile Albet de Saint-Juéry (MO : commune de Saint Juéry, Tarn Habitat)
- Réaménagement de la place de la mairie de Puygouzon (MO : commune de Puygouzon)

⇒ Agir en faveur de la transition énergétique

- Programme de rénovation énergétique des bâtiments publics (MO : communes ou communauté d'agglomération du Grand Albigeois)

3. Un Département qui accompagne sa jeunesse et les pratiques sportives, culturelles et de loisirs du plus grand nombre

A. Agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes tarnais les mêmes chances de réussite

⇒ Investir dans l'enseignement supérieur pour offrir aux jeunes tarnais la possibilité de suivre des études supérieures de proximité dans des conditions de vie de qualité

- Actions en faveur de la qualité de vie étudiante et promotion du site universitaire albigeois

B. Promouvoir la pratique sportive et agir pour la jeunesse

⇒ Contribuer à l'accès aux activités physiques et sportives pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire

- Rénovation de la piste d'athlétisme du stadium d'Albi (MO : commune d'Albi)

⇒ Favoriser les loisirs sportifs et touristiques

- Création de cheminements doux et d'abris randonneurs à Carlus (MO : commune de Carlus)

C. Faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales

⇒ Rendre accessible le patrimoine tarnais au plus grand nombre

- Etude de restauration du Pont Vieux (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois)

- Restauration des monuments et éléments d'art (MO : communes)
- ⇒ **Accompagner le développement culturel sur l'ensemble du territoire tarnais et favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre**
- Exposition temporaire « Man Ray vues de l'esprit » (MO : communauté d'agglomération du Grand Albigeois)
- Extension de la salle associative de Rouffiac (MO : commune de Rouffiac)